



*Saint-Denis
sur
Loire*

**BULLETIN MUNICIPAL
2021**

HOME BOX

HOMEBOX BLOIS

Les Sarrazinières
RN 152
41000 Saint-Denis-sur-Loire

**BOX à LOUER
AU MEILLEUR PRIX !**



DE 2 À 30M²



**ACCÈS
24H/24 - 7J/7**



**SÉCURITÉ
OPTIMALE**



02 54 74 10 30

**CALLIGARO**
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

- OUVRAGES MÉTALLIQUES
- CHARPENTE – COUVERTURE – BARDAGE
- SERRURERIE – METALLERIE – FERRONNERIE



ZA des Sarrazinières – 10 r des Boulonniers
41000 – Saint Denis sur Loire



02 54 70 77 41

Fax : 02 54 74 87 20

calligarolaurent@orange.fr

www.constructioncalligaro.fr

BULLETIN MUNICIPAL - 2021

Éditorial de Patrick MENON
Maire de Saint-Denis-sur-Loire



Chères Dionysiennes, Chers Dionysiens,

Que dire de l'année écoulée, qui a été si particulière du début à la fin ?

L'histoire de notre pays sera marquée de cet épisode compliqué.

Nous avons pourtant poursuivi les projets déjà engagés et en avons initié de nouveaux tels l'aménagement paysager de la rue de la Loire et la piste de circulation douce entre Saint Denis et Ménars, mais en rencontrant, certes, des freins dus aux contraintes sanitaires. La plupart des projets nécessitant des aides extérieures se voient retardés déjà de plus de six mois.

Pendant des travaux ont tout de même été réalisés, vous en avez les comptes rendus du deuxième semestre dans les pages suivantes par les adjoints en charge des dossiers. Des acquisitions ont aussi eu lieu : camion tri-benne neuf avec une subvention de 13 000 € du Conseil Départemental, camionnette d'occasion, nouvelle tondeuse autoportée et des meubles supplémentaires pour le secrétariat de mairie.

Concernant l'école, l'année a repris avec les institutrices habituelles et le personnel scolaire. Après un départ un peu perturbé, elle a atteint désormais son rythme de croisière.

Pour les associations, toutes les activités d'intérieur et la plupart de celles en extérieur sont arrêtées. Nous leur souhaitons une reprise dès que possible. Elles sont aussi présentes dans ce bulletin.

Une pensée va aussi à toutes les personnes et entreprises qui ne peuvent pas travailler et à celles qui travaillent dans des conditions difficiles.

La nouvelle année arrivant, je tiens ici, avec l'ensemble du conseil municipal et des employés communaux à vous présenter nos meilleurs vœux car il n'y a pas eu de cérémonie. Vous pouvez toutefois retrouver la vidéo sur le site internet de la commune.

Le premier qui me vient à l'esprit en ce moment est la santé. Préservez-la, prenez grand soin de vous et de vos familles. Pensez bientôt à la vaccination.

Un autre vœu, collectif, s'il en est un parmi bien d'autres, est de voir fleurir les pieds de murs donnant sur la voie publique (pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait). Nous vous aiderons en matérialisant des endroits possibles et en vous fournissant des sachets de graines à semer. Ce qui pour le coup et je n'en doute pas, embellira un peu le printemps.

Espérant aussi que cette année nous apporte plus de gaieté, je vous souhaite bonne lecture de ce premier bulletin municipal de notre mandat.

Bonne et heureuse année 2021



Saint-Denis
sur
Loire

SOMMAIRE

p 3 - Éditorial

p 4 - Comptes rendus des
conseils municipaux

p 14 - L'équipe municipale

p 16 - Les commissions
communales

p 28 - Les associations
dionysiennes

p 36 - Informations pratiques

p 38 - Plan hiver

p 40 - La page citoyenne

p 41 - Chiffres officiels de
population

p 42 - Mémo des démarches
administratives

p 43 - La Dépêche d'Agglopolys

p 66 - Le pays des châteaux

p 67 - Observatoire Loire

p 69 - Contacts utiles

p 70 - État civil

p 70 - Calendrier des
manifestations

www.saintdenissurloire.fr



Comptes rendus des conseils municipaux

JEUDI 2 JUILLET 2020

PRÉSENTS : 14

ABSENT EXCUSÉ : 1 (Odile JOUET ayant donné pouvoir à Sandra CORNICHON)

Secrétaire de séance : Christine BOULET

Date de la convocation : 25 juin 2020

Délibération n° 2020 024 – Vote des taxes FB et FNB

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux des 2 taxes locales 2020. Plusieurs hypothèses sont exposées et discutées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taxe foncière (bâti) 12,92 %
- Taxe foncière (non-bâti) 50.62 %

Délibération n°2020 025 – Demande de subvention auprès du SIDELC pour l'éclairage public du lotissement Les Ouches

Le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du SIDELC, pour le changement des lanternes de l'éclairage public au lotissement « Les Ouches ». Le montant des travaux s'élèverait à 7 849,30 € TTC pour le remplacement de 13 lanternes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide du remplacement de 13 lanternes de l'éclairage public du lotissement « Les Ouches »,
- sollicite une subvention auprès du SIDELC pour le changement des lanternes de l'éclairage public du lotissement « Les Ouches »
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant cette affaire.

Délibération n° 2020 026 – Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 1 113 797,32 €

Section d'Investissement : 460 551,36 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2020 présenté.

Délibération n° 2020 027 – Règlement intérieur des services périscolaires 2020–2021

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement intérieur relatif au fonctionnement de la restauration scolaire, de la garderie et du transport scolaire du Cercle Scolaire de la Vallée Saint-Jean pour l'année scolaire 2020–2021.

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, et pour ne pas pénaliser les ménages, le Maire propose de ne pas augmenter cette année les tarifs de cantine et garderie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

Accepte les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement de la restauration scolaire, de la garderie et du transport scolaire pour l'année 2020–2021 et notamment la modification de l'article n° 8 concernant les tarifs de la garderie pour les enfants en garde alternée ;

Valide les tarifs de restauration scolaire indiqués à l'article 4 du règlement et les tarifs de la garderie périscolaire indiqués à l'article 8 du règlement ;

Autorise le Maire à signer le règlement tel qu'il figure en annexe de la présente délibération

Délibération n° 2020 028 – Créations et suppression de poste d'emploi

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services

Considérant la nécessité de créer plusieurs postes afin de pérenniser ceux existants en CDD, le Maire propose de créer :

- un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 12/35^{ème},
- un emploi d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 28/35^{ème},
- un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 28,75/35^{ème}.

Concernant la suppression de poste, il s'agit du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée de 9h50, l'agent occupant ce poste a été licencié en décembre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2020.

Délibération n°2020 029 – Proposition de commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune, suite au renouvellement du conseil municipal.

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'union européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales.

Un commissaire titulaire et un suppléant, inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Le conseil municipal propose :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Philippe VIGIÉ DU CAYLA	Odile JOUET
Emmanuelle LE GALL	Bonaventure SOHOU
Christophe ROCHEREAU	Daniel CORDEIRO
Florent DÉRET	Sandra CORNICHON
Christine BOULET	Éric THOMAS
Christine DOLLÉANS	Océane VINCENT
Audrey HAMELIN	Valérie VINCENT
Benoît SIMONNIN	Christine MAUVISSEAU
Martine CIRET	Patrick BOULET
Jean-Pierre MOREAU	Jean-Marc TRAZÈRES
Dominique RICHOMME	Loïc FONTAINE
Isabelle CALLIGARO	André CIRET

Délibération n°2020 030 – Forfait communal pour les répartitions entre communes du RPI

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est calculé pour chaque année scolaire, une répartition des frais de fonctionnement de chaque école du RPI en fonction du nombre d'enfants de chaque commune.

Le Maire propose pour simplifier le calcul, de fixer un forfait par élève afin de pouvoir effectuer le versement sur la base des effectifs constatés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

FIXE à 350 € par élève le forfait communal pour les répartitions entre communes du RPI.

JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

PRÉSENTS : 14

ABSENT EXCUSÉ : 1 (Bonaventure SOHOU ayant donné pouvoir à Patrick MENON)

Secrétaire de séance : Florent DÉRET

Date de la convocation : 4 septembre 2020

Délibération n°2020 031 portant désaffectation et aliénation d'une partie du sentier rural n°40 après enquête publique

Philippe VIGIÉ DU CAYLA, intéressé à l'affaire est sorti pour cette délibération.

Par délibération n°2020-013 en date du 6 mars 2020, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du sentier rural n°40 à Macé, en vue de sa cession.

L'enquête publique s'est déroulée du 20 juillet au 3 août 2020.

Deux observations ont été formulées et le commissaire-enquêteur, à la clôture du registre a précisé que le lavoir a toujours été privé et que la continuité du sentier rural sera assurée par la création d'un nouveau sentier contournant la propriété du demandeur. Ce nouveau sentier (d'une largeur comprise entre 1m et 1.40m) sera entretenu pour un usage par tous les temps.

En conséquence, il a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est proposé :

- De désaffecter une partie du sentier rural n°40 à Macé en vue de sa cession ;
- De fixer le prix de vente dudit sentier à l'euro symbolique ;
- Dit que les frais de bornage du nouveau sentier seront à la charge du propriétaire demandeur,
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°2020 032 – Compte-rendu Annuel à la Collectivité 2019–2020 (CRACL) – La Martinière

Le texte de cette délibération étant très long, seule sa conclusion figure dans ce bulletin. Nous vous rappelons que le registre des délibérations est consultable en Mairie et que les comptes-rendus complets des réunions du conseil municipal figurent sur le site Internet www.saintdenissurloire.fr (rubrique CONSEIL MUNICIPAL).

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu annuel sur le lotissement « La Martinière », et rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils doivent en donner quitus à la société 3 Vals Aménagement.

Après lecture, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de donner acte à 3 Vals Aménagement de la transmission du compte-rendu annuel pour les exercices 2019 (réalisations) et 2020 (prévisions) de l'opération d'aménagement concédée « La Martinière » et de lui en donner quitus.

Délibération n°2020 033 – Convention de gaz GRDF renforcement entre les communes de Mer et Saint-Denis-sur-Loire

La société SAS BGM développe un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de MER et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau de distribution de gaz naturel.

Le projet nécessite la réalisation d'un réseau de renforcement entre les communes de MER et SAINT-DENIS-SUR-LOIRE. Le projet traverse les communes de SUEVRES, COUR-SUR-LOIRE, MENARS qui ne disposent toutefois pas d'un service public de distribution de gaz naturel sur leur territoire.

Une convention sera signée ayant pour objet de définir les conditions de rattachement des ouvrages réalisés sur le territoire des communes de SUEVRES, COUR-SUR-LOIRE et MENARS dans le périmètre des biens concédés de la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE.

Les ouvrages concernés sont les canalisations en PE (polyéthylène) de diamètre 160 sur 13 200 mètres pour le réseau de renforcement entre les réseaux existants des communes de MER et SAINT-DENIS-SUR-LOIRE.

Les ouvrages ainsi construits n'ont pas pour objet de desservir en gaz naturel les communes de SUEVRES, COUR-SUR-LOIRE et MENARS ni de raccorder des clients consommateurs de gaz situés sur ces communes.

La convention est conclue pour la durée de l'exploitation des ouvrages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte cette convention
- autorise le maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2020 034 – ACHAT DE LA PARCELLE K 549

Le texte de cette délibération étant très long, seule sa conclusion figure dans ce bulletin. Nous vous rappelons que le registre des délibérations est consultable en Mairie et que les comptes-rendus complets des réunions du conseil municipal figurent sur le site Internet www.saintdenissurloire.fr (rubrique CONSEIL MUNICIPAL).

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle K549 au prix de 3 € le m², limitrophe du lotissement La Martinière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de cette parcelle d'une surface totale de 1030 m², référencées K 549 située sur la commune de Saint-Denis-sur-Loire lieu-dit La Martinière, au prix de 3 € le m² soit un montant total de 3 090 €,
- dit que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2020,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2020 035 – Convention-type de mise à disposition de services ou partie de services techniques municipaux pour l'exercice de compétences communautaires – avenant aux conventions pour l'exercice 2021

Le texte de cette délibération étant très long, seule sa conclusion figure dans ce bulletin. Nous vous rappelons que le registre des délibérations est consultable en Mairie et que les comptes-rendus complets des réunions du conseil municipal figurent sur le site Internet www.saintdenissurloire.fr (rubrique CONSEIL MUNICIPAL).

Compte tenu de l'importance de travailler avec les nouvelles équipes municipales issues des élections de mars 2020 pour construire une nouvelle convention acceptable par les 42 communes d'Agglopolys, il est souhaitable de prolonger la convention actuelle d'une année.

Dans le cadre du transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines des communes d'Agglopolys vers la communauté d'agglomération de Blois à compter du 1er janvier 2020, une discussion concernant les modalités d'entretien de proximité et curatif des réseaux d'eaux pluviales concernés est en cours. L'une des options envisagées réside dans la mise à disposition des services ou parties de services des communes membres pour l'exercice de ces compétences communautaires. Dans ce cas, cette mise à disposition pourrait intégrer le cadre de la convention en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver un avenant à la convention-type précisant les conditions et les modalités de la mise à disposition de services ou parties de services techniques des communes membres pour l'exercice de compétences communautaires au titre des années 2015-2020, permettant de prolonger celle-ci à l'exercice 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions particulières avec chacune des communes membres concernées ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2020 036 – Commission d'appel d'offres – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n° 2020-016

Composition après élection à scrutin secret des membres de la commission d'appel d'offres:

M. Patrick MENON, Maire, président de la commission d'appel d'offres ;

M. Philippe VIGIÉ DU CAYLA

M. Christophe ROCHEREAU

M. Florent DÉRET

en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;

M. Bonaventure SOHOU

Mme Audrey HAMELIN

M. Eric THOMAS

en tant que membres suppléants.

Délibération n° 2020 037 – Tableau des effectifs et création et suppression de postes

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2020 028 portant sur la création des postes.

Une erreur s'est glissée sur la création des postes, il convient de la modifier comme suit :

Considérant la nécessité de créer plusieurs postes afin de pérenniser ceux existants en CDD, le Maire propose de créer :

- un emploi d'Adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 12/35ème,
- un emploi d'Adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 28/35ème,
- un emploi d'Adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 28,75/35ème.

Concernant la suppression de poste, il s'agit du poste d'adjoint technique pour une durée de 9h50, l'agent occupant ce poste a été licencié en décembre 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- valide le tableau des effectifs pour 2020.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2020.

Délibération n° 2020 038 – Délégations au maire – Abrogation de la délibération n° 2020-023

Le maire informe le conseil municipal qu'il convient d'abroger la délibération n° 2020-023, celle-ci manquant de précision concernant quelques délégations.

Le conseil municipal,

Vu les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, décide de déléguer au Maire, et ce pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- 1 Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 15 000 € HT.
- 2 Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- 3 Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférents.
- 4 Prononcer la délivrance et la reprise des concessions (échues uniquement) dans le cimetière.
- 5 Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- 6 Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- 7 Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- 8 Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 9 Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien jusqu'à 10 000 €.
- 10 Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants. La délégation au maire vaudra pour toutes les actions juridictionnelles en demande et en défense, quel que soit l'ordre ou le degré de juridiction, dans le cadre des recours en annulation, indemnitaires, de tous types de référés, d'actions portées devant les juridictions spéciales, d'exercice d'actions pénales et civiles, y compris le dépôt de plainte et la constitution de partie civile au nom de la commune. Le maire étant habilité à se faire assister de l'avocat de son choix pour chacune des actions ci-dessus mentionnées.
- 11 Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite de 2 000 €.
- 12 Réaliser les lignes de trésorerie jusqu'à 20 000 €.
- 13 Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 14 De demander à tout organisme financeur, dans des conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subvention. Cette délégation concerne toute demande de subvention en fonctionnement ou en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable et l'approbation des plans de financement correspondants aux autorisations budgétaires.
- 15 Décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le 1er Adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 2020 039 – FRAIS DE DEPLACEMENT POUR CONCOURS DE LA SECRETAIRE REMPLAÇANTE

Le Maire informe le conseil municipal que la secrétaire remplaçante est allée passer le concours d'adjoint administratif à Gien (45) organisé par la Région Centre.

Le cadre général des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires à la charge des budgets des collectivités territoriales est défini par le décret 2007-23 du 5 janvier 2007.

Le Maire propose que lui soit versé

- Des indemnités kilométriques en fonction de l'arrêté du JO du 26 février 2019,
- Un montant forfaitaire de 70 € pour les frais d'hébergement en fonction de l'arrêté du JO du 26 février 2019,
- Un montant forfaitaire de 17.50 € pour un repas (tarif entré en vigueur le 1er janvier 2020) en fonction de l'arrêté du JO du 26 février 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition

Délibération 2020 040 – Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – Proposition de contribuables en vue de la constitution de la CIID

Le texte de cette délibération étant très long, seule sa conclusion figure dans ce bulletin. Nous vous rappelons que le registre des délibérations est consultable en Mairie et que les comptes-rendus complets des réunions du conseil municipal figurent sur le site Internet www.saintdenisurloire.fr (rubrique CONSEIL MUNICIPAL).

L'article 1650 A du Code général des impôts prévoit que dans chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), est instituée une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Après avoir délibéré, le conseil municipal propose à l'unanimité pour la constitution de la CIID d'AGGLOPOLYS :

- Monsieur Patrick MENON.

Délibération n° 2020 041 – Modification des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public

Le Maire informe le conseil municipal que les conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public ont été définies par délibération n° 2013-022 en date du 12 avril 2013.

Des horaires différents de coupure de l'éclairage public avaient été mis en place la semaine et les weekends.

Le Maire propose d'harmoniser la coupure tous les jours de 22h30 à 6h30.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition par 13 voix pour, 2 contre et 0 abstention.

Délibération n° 2020 042 – Demande de subvention au titre des amendes de police

Le maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

- Signalisation horizontale = 5 530,62€ TTC
- Signalisation verticale = 2 415,84€ TTC

Les travaux débuteraient au 1er semestre 2020 pour une durée d'un mois environ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de réaliser les travaux de création de signalisations horizontale et verticale,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée

JEUDI 5 NOVEMBRE 2020

PRÉSENTS : 14

ABSENT EXCUSÉ : 1 (Christophe ROCHEREAU ayant donné pouvoir à Océane VINCENT)

Secrétaire de séance : Océane VINCENT

Date de la convocation : 30 octobre 2020

Délibération n° 2020 043 – Subventions 2020 aux associations

Nom de l'association	Montant voté
APOLLOS	1 000,00 €
COMITE DES FETES DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	1 000,00 €
CLUB DU BEL AGE	500,00 €
SOCIETE DE CHASSE	350,00 €
ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DU LOIR ET CHER	50,00 €
ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE	50,00 €
CENTRE INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION D'APPRENTIS DE BLOIS	140,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	150,00 €
CROIX ROUGE	150,00 €
TOTAL	3 390,00 €

Délibération n° 2020 044 Demande de subvention « Dotation de Solidarité Rurale (DSR) » auprès du Conseil Départemental – Enfouissement des réseaux à Villeneuve

Le Maire propose de demander la DSR pour l'enfouissement des réseaux à Villeneuve.

Le montant de la participation de la commune s'élève à 180 150,90€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de réaliser ce projet en 2021,
- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation de Solidarité Rurale auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher,
- d'approuver le plan de financement de l'opération,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n° 2020 045 Demandes de subvention pour la piste cyclable le bourg – Ménars

Le Maire informe le conseil municipal de la création d'une voie verte exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, entre le Bourg et Ménars. Il propose que soit demandé une subvention au titre de la « Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD) ».

L'estimation des travaux est de 79 801,56€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de réaliser ce projet en 2021,
- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la DDAD auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher,
- d'approuver le plan de financement de l'opération,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n° 2020 046 Achat à l'euro symbolique d'une bande de terrain à Villefolet

Le Maire informe le conseil municipal que les héritiers de la succession GUILLON-PAYRAUDEAU Maria, propriétaires des parcelles B 216, 219, 220, 221 et 224 d'une contenance totale de 110 m² ont souhaité céder leur bien à la commune pour l'euro symbolique, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Le Maire précise que ces bandes de terrain, situées en bordure de la rue des moissons et de la rue de la Plaine, font déjà partie visuellement de la voirie.

Il propose donc au conseil municipal que la commune se porte acquéreur de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- accepte la proposition des héritiers de la succession GUILLON-PAYRAUDEAU
- que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- d'inscrire au budget primitif 2020 de la commune la somme nécessaire à cette transaction,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n° 2020 047 – Modification de la Convention-type de mise à disposition de services ou partie de services techniques municipaux pour l'exercice de compétences communautaires – avenant aux conventions pour l'exercice 2021

Suite à la demande d'Agglopolys, des modifications doivent être apportées aux annexes n°2 et n°4 de la convention pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines.

Les modifications portent sur :

- Le nombre de mètres linéaires des branchements,
- Le retrait des grilles avaloirs dans l'inventaire du patrimoine et dans le calcul de l'évaluation des dépenses, ouvrages relevant de la compétence communale,

Le retrait des regards dans le calcul de l'évaluation des dépenses, ces ouvrages faisant partie intégrante des réseaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver un avenant à la convention-type précisant les conditions et les modalités de la mise à disposition de services ou parties de services techniques des communes membres pour l'exercice de compétences communautaires au titre des années 2015-2020, permettant de prolonger celle-ci à l'exercice 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions particulières avec chacune des communes membres concernées ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2020 048 – Enfouissement des réseaux à Villeneuve – modification du plan de financement

Le Maire rappelle la délibération n° 2019 033 décidant des travaux d'effacement des réseaux à Villeneuve.

Il présente le tableau définitif du coût des travaux qui se présente comme suit :

	COUT DES TRAVAUX	TRAVAUX HT	TVA	Mode	PARTICIPATIONS	PARTICIPATION COMMUNE
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ELECTRICITE						
Etude AP	8 049,08 €	1 609,82 €	9 658,90 €	HT		
Génie civil BT	145.084,26 €	29.016,85 €	174.101,11 €	HT		
Divers imprévus	7.656,67 €	1.531,33 €	9.188,00 €	HT		
TOTAL	160.790,01 €	32.158,00 €	192.948,01 €	HT	128.000,00 €	32.790,01 €
ECLAIRAGE PUBLIC						
Etude AP	1.250,71 €	250,14 €	1.500,85 €	TTC	0,00 €	1.500,85 €
Génie civil EP	47.018,60 €	9.403,72 €	56.422,32 €	TTC	0,00 €	56.422,32 €
Divers imprévus	2.413,47 €	482,69 €	2.896,16 €	TTC	0,00 €	2.896,16 €
TOTAL	50.682,78 €	10.136,55 €	60.819,33 €	TTC	0,00 €	60.819,33 €
GC ORANGE						
Etude AP (2)	3.247,84	649,57 €	3.897,41 €	TTC	0,00 €	3.897,41 €
Génie civil FT	65.435,93	13.087,19 €	78.523,12 €	TTC	0,00 €	78.523,12 €
Divers imprévus	3.434,19 €	686,84 €	4.121,03 €	TTC	0,00 €	4.121,03 €
TOTAL	72.117,96 €	14.423,60 €	86.541,56 €	TTC	0,00 €	86 54.56 €
TOTAL GENERAL	283 590.75 €	56.718,15 €	340.308,90 €		128.000,00 €	180 150.96 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le tableau définitif comme présenté.

Délibération n° 2020 049 – Décision modificative

Suite au transfert du budget annexe « eau » à Agglopolys au 1^{er} janvier 2020, les excédents ont été répartis de la façon suivante :

- 140 000 € pour Agglopolys
- 141 382.89 € pour le budget communal qui a été établi avec cette somme.

Or, la traduction dans le budget primitif 2020 n'est pas conforme à la réglementation.

Le chapitre 001 en investissement ne peut être présent à la fois en dépenses comme en recette.

Une délibération modificative est donc prise en ce sens.

Délibération n° 2020 050 – Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (CLECT)

Le texte de cette délibération étant très long, seule sa conclusion figure dans ce bulletin. Nous vous rappelons que le registre des délibérations est consultable en Mairie et que les comptes-rendus complets des réunions du conseil municipal figurent sur le site Internet www.saintdenissurloire.fr (rubrique CONSEIL MUNICIPAL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer, pour représenter la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE à la CLETC d'Agglopolys :

- Monsieur Patrick MENON.

Délibération n° 2020 051 – AGGLOPOLYS – Rapport d'activités 2019

Le texte de cette délibération étant très long, seule sa conclusion figure dans ce bulletin. Nous vous rappelons que le registre des délibérations est consultable en Mairie et que les comptes-rendus complets des réunions du conseil municipal figurent sur le site Internet www.saintdenissurloire.fr (rubrique CONSEIL MUNICIPAL).

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2019 de la Communauté d'Agglomération de Blois, AGGLOPOLYS.

Délibération n° 2020 052 – Décision modificative pour effacement des réseaux à Villeneuve

Le Maire rappelle les travaux d'effacement de réseaux à Villeneuve.

Il avait été prévu au BP 2020 une somme à l'article 238.

Or la trésorerie nous demande d'imputer les dépenses au 2041512 puisque le SIDELC agit en qualité de maître d'ouvrage et assure, à ce titre, le paiement direct de la totalité des prestations. La participation de la commune doit donc s'analyser comme une subvention d'équipement qui s'impute au 2041512.

Cette subvention devra faire l'objet d'amortissements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide des virements de crédits suivants :

Art 23 – 125 000 €

Art 2041512 + 125 000 €

JEUDI 10 DECEMBRE 2020

PRÉSENTS : 14

ABSENT EXCUSÉ : 1 (Odile JOUET ayant donné pouvoir à Patrick MENON)

Secrétaire de séance : Christine DOLLÉANS

Date de la convocation : 3 décembre 2020

Délibération n° 2020 053 – Délibération contrat logiciels comptabilité

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service pour le secrétariat de mairie, arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Il est décidé de le renouveler pour 3 ans.

Les tarifs (augmentation de 6% par rapport à 2017) :

- pour la cession du droit d'utilisation est de 2 385 € HT par an
- pour maintenance et de formation est de 265 € HT par an
- pour le logiciel gestion du cadastre, 95 € HT

Délibération n° 2020 054 – Provision pour charge : ouverture de crédits à la demande de la Trésorerie

Le recouvrement de certaines créances de plus de deux ans pouvant être compromis, il est nécessaire de constituer une provision afin d'étaler la charge définitive présumée.

C'est pourquoi, il faut ouvrir des crédits à l'article 6817 pour 61 €.

Délibération n° 2020 055 – Travaux en régie

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel...)

Pour 2020, les travaux en régie sont les suivants :

- installation d'un kiosque pour 1 137.29 € au 2128
- confection et réfection de petits meubles pour 2 224.53 € au 2131
- travaux de peinture (cuisine de la salle asso et de la cantine) pour 1 803.70 € au 2131

Délibération n° 2020 056 – Demande de subvention réfection de l'entrée de la mairie

Le Conseil Départemental, afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur l'économie locale, déploie un plan de relance pour soutenir de manière forte et volontariste l'économie de nos territoires.

Une première opération « 1000 chantiers pour nos artisans » est lancée.

Le Département propose aux collectivités une aide à hauteur de 50 % du montant de leur commandes signées entre le 18/11/2020 et le 31/03/2021, dans la limite de 5000 € de subvention par collectivité, afin qu'elles engagent rapidement des commandes auprès d'entreprises locales (département 41 ou limitrophes).

Il est décidé de faire la demande pour la réfection de l'entrée de la mairie.

Délibération n° 2020 057 – Projet de classement Ménars et Val Amont de Blois

Une première procédure de classement avait eu lieu en 2016.

Aujourd'hui, la procédure de classement est relancée afin d'intégrer quelques modifications au projet initial. La principale de ces évolutions est l'inscription de l'intégralité du parc de Ménars dans le périmètre du site classé.

Ce nouvel élément empêchera le changement de classement de la zone A située entre la zone d'activités de Saint-Denis-sur-Loire et Ménars.

Ce classement prendra en compte le patrimoine, le paysage dans la gestion forestière, agricole et touristique avec certaines contraintes.

Délibération n° 2020 058 – Ouverture de crédits

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020, soit :

Chapitre 20 en 2020 : 3 000,00 € * 25% = 750,00 €

Chapitre 21 en 2020 : 189 700,00 € * 25% = 47 725,00 €

Chapitre 23 en 2020 : 125 000,00 € * 25% = 31 250,00 €

Délibération n° 2020 059 – Enquête publique sur l'épandage des boues

A la demande du Président de la Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys, il est procédé à une enquête publique pour l'épandage des boues issues de la station d'épuration de Blois, du 10 décembre 2020 au 11 janvier 2021.

Le dossier d'enquête est consultable en mairie et sur le site internet de la Préfecture.

Délibération n° 2020 060 – Enquête publique mise en compatibilité du PLU de Saint-Denis-sur-Loire

Une enquête publique aura lieu du 4 janvier au 5 février 2021, à la mairie de Saint-Denis-sur-Loire, emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune suite à un projet immobilier ayant vocation à créer 80 logements (résidence intergénérationnelle « Les Terrasses »), un espace public et des bâtiments pour des services et/ou commerces.

Ce projet n'est aujourd'hui pas autorisé par le PLU, ce qui nécessite de le modifier en créant une zone adaptée.

Le dossier est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le site de la Préfecture.

Un registre d'enquête sera tenu à la disposition du public et le commissaire enquêteur recevra les 4, 14, 18, 28 janvier et le 5 février.

L'équipe municipale



Patrick MENON, Maire
Président des commissions

LES ADJOINTS, Vice-Présidents des commissions



Philippe VIGIÉ DU CAYLA
1er adjoint chargé des Finances,
de l'Urbanisme, du
Développement Durable, des
Affaires Agricoles, du Patrimoine,
du Tourisme et de
l'Environnement.

Commissions
1 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8



Emmanuelle LE GALL
2ème adjointe chargée des
Affaires Scolaires, de l'Aide à
la Personne, des Affaires
Sociales et de la Vie
Associative.

Commissions
1 - 2 - 3 - 5 - 7



Christophe ROCHEREAU
3ème adjoint chargé de la
Voirie, des Réseaux, de
l'Éclairage Public et de
l'Assainissement pluvial.

Commissions
3 - 6 - 7 - 8



Florent DÉRET
4ème adjoint chargé des
Travaux, des Bâtiments
Communaux et de la
Communication.

Commissions
3 - 6 - 7 - 8

LES CONSEILLERS



Christine BOULET
Commissions
1 - 2 - 3 - 5



Christine DOLLÉANS
Commissions
1 - 2 - 5



Audrey HAMELIN
Commissions
1 - 6 - 7 - 8



Odile JOUET
Commissions
2 - 4 - 7



Bonaventure SOHOU
Commissions
1 - 4 - 6 - 7 - 8



Daniel CORDEIRO
Commissions
2 - 3 - 5 - 6 - 7 - 8



Sandra CORNICHON
Commissions
1 - 2 - 3 - 5 - 6 - 7



Éric THOMAS
Commissions
3 - 4 - 5



Océane VINCENT
Commissions
2 - 4



Valérie VINCENT
Commissions
2 - 7 - 8

Liste des commissions

- 1 - Affaires Scolaires et Vie Associative
- 2 - Affaires Sociales et Aide à la Personne
- 3 - Communication
- 4 - Finances
- 5 - Patrimoine, Tourisme et Environnement
- 6 - Travaux et Bâtiments Communaux
- 7 - Urbanisme, Développement Durable et Affaires Agricoles
- 8 - Voirie

Le Bureau des Maires-Adjoints se réunit une fois par semaine, les autres commissions plus ou moins régulièrement en fonction des sujets à traiter. Le Maire, les Adjoints et certains conseillers municipaux représentent Saint-Denis-sur-Loire dans les différentes commissions d'Agglopolys et dans d'autres structures institutionnelles ou associations.

La liste des commissions (avec leur composition et leurs missions) et la liste de ces représentations pour Agglopolys sont disponibles sur le site Internet de la commune : <https://www.saintdenissurloire.fr>

À Saint-Denis-sur-Loire vous croiserez sûrement

À l'école



Sophie MOHR
Directrice de l'école
Lourjou, enseignante
des Maternelles.



Céline FONTAINE
ATSEM (Agent
Territorial Spécialisé
des Ecoles
Maternelles),
garderie.



Dolorès GARREAU
Enseignante des
Primaires.



Liliane VINCENT
Remplaçante en
l'absence de Claudie
MORHANGE.
Surveillante pour le
transport scolaire.



À la cantine, à la garderie, à l'école et les autres bâtiments communaux



Nathalie CHESNEAU
Surveillance de la
cantine, entretien
des locaux.



Isabelle HABERT
Entretien des locaux.



**Emeline FERREIRA
DE MELO**
Surveillance de la
cantine, entretien
des locaux,
bibliothèque sur le
temps scolaire,
garderie.



Mélanie GROISIL
Remplaçante en
l'absence de Claudie
MORHANGE.
Service des repas
aux enfants,
entretien des locaux.



Claudie MORHANGE
Surveillante pour le
transport scolaire,
service des repas
aux enfants,
entretien des locaux.



Au secrétariat de Mairie



Christine LEROUX
Secrétaire de Mairie.



Anne-Laure YVON
Secrétaire adjointe.



Aux ateliers communaux ou aux quatre coins de la commune



**Thierry
SOURISSEAU**
Adjoint technique.



David VINCENT
Adjoint technique.



LES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Communication

par Florent DÉRET

Le site internet :

Retrouvez l'actualité de la commune sur notre site internet www.saintdenissurloire.fr, outil complémentaire au bulletin d'informations municipales que vous recevez régulièrement.

Outre les informations pratiques et les liens utiles pour votre vie de tous les jours, notre site rend accessible l'ensemble des comptes rendus des réunions de conseil municipal et tous les bulletins d'informations depuis 2008.

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations constructives et à nous proposer des actualités pouvant intéresser l'ensemble des lecteurs.

Nous vous rappelons également que des vitrines d'informations officielles émanant de la Municipalité sont disponibles dans les hameaux des Mées, Macé, Villeneuve et Villefolet, en complément de celles devant la Mairie, rue de la Loire.



PanneauPocket :

Complémentaire à votre bulletin d'information au format papier et au site Internet, PanneauPocket permet une communication instantanée d'informations locales sur vos supports numériques : informations municipales importantes, rappel des manifestations des associations, alertes météo... ou toutes autres informations importantes à vous communiquer.

100% UTILE

PANNEAUPOCKET
 Informe et Alerte les habitants

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux, l'actualité de la Commune, les informations de coupures réseaux, alertes météo sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**
 - 2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur ❤️ situé à côté de son nom.
- Pas besoin de créer un compte !**

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre Commune en cas d'alertes ou d'informations.

BONNE UTILISATION !



Commission Affaires Scolaires

par Emmanuelle LE GALL

Quelle année 2020 nous avons traversée !

Nous ne reviendrons pas sur tous les aléas rencontrés mais nous tenions avec les membres de la commission à remercier vivement tout le personnel communal, les enseignantes, les enfants et les parents d'élèves qui ont fait preuve de tant de réactivité et ont su s'adapter face à tous les événements qui ont jalonné cette année.

Elle s'est achevée comme à l'accoutumée par un repas de Noël et une distribution de chocolats offerts à tous les enfants de l'école par la municipalité.

Nous n'avons regrettamment pas pu inviter les enseignantes, parents d'élèves et membres de la commission pour le repas de Noël à la cantine, un autre moment dans l'année si les conditions le permettent est en réflexion.

Miguel Cervantes a dit « Où il y a de la vie, il y a de l'espoir », et s'il y a bien un endroit dans une commune d'où la vie, les rires, les cris et la joie s'échappent, ce sont bien les salles de classe et la cour de récréation d'une école.

Cette année n'a pas manqué d'activités pour nos élèves mais qui mieux que la directrice et enseignante des maternelles, Sophie MOHR, et les élèves de CE2 / CM1, sous la houlette de leur enseignante Dolorès GARREAU pour parler de tous les travaux accomplis et les projets scolaires à venir ?

Je laisse donc la plume à nos reporters en herbe.

Bravo aux élèves de primaire pour leur application et la qualité de leur travail et merci à leur enseignante.

Les membres de la commission des affaires scolaires se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une année 2021 rayonnante, pleine de santé, de partage, de projets et espérons-le de libertés retrouvées.

Belle lecture !

Des nouvelles de l'école Lorjou par Sophie MOHR

La rentrée s'est bien passée.

L'école accueille à ce jour 50 élèves, 26 en maternelle et 24 en CE2-CM1.

Les élèves de maternelle ont eu une animation de Val Eco le lundi 16 novembre après-midi sur le tri sélectif ; ils participeront également à une autre animation en classe sur la récupération des déchets pour faire des arts plastiques (mardi 26 Janvier dans l'après-midi).

Les 2 classes vont participer cette année au salon du livre de jeunesse de St-Gervais-la-Forêt, qui aura lieu le 17 et 18 avril 2021.

Nous recevrons chacune dans notre classe une illustratrice le vendredi 16 avril après-midi.

Nous réaliserons en classe une production plastique qui sera exposée au salon du livre.

Cette production sera sur le thème « Nos vies d'enfance ».

Après les vacances d'Automne, le protocole sanitaire a été renforcé et le plan vigie pirate également.

Les parents ne rentrent plus dans l'école, l'entrée et la sortie des élèves se font désormais par le petit portillon donnant dans la garderie.

Les élèves de CE2-CM1 doivent également porter un masque toute la journée.

Le jour des vacances de Noël tous les enfants de l'école ont regardé un dessin animé sur Noël, les enfants de maternelle ont ensuite découvert les cadeaux apportés par le père-noël pour la classe.

Nous avons terminé la journée par un petit goûter, les moyens et les grands avaient eux-mêmes réalisé les gâteaux : des cakes aux pépites de chocolat.

L'équipe enseignante et le personnel de l'école vous souhaitent une bonne année 2021.





Les élèves de CE2 / CM1 vous invitent à découvrir leurs activités hebdomadaires à l'école Lorjou, les ateliers ponctuels et les sorties effectuées depuis le début de l'année scolaire 2020/2021.

Une semaine à l'école Lorjou

Le mardi après-midi, on a sport avec Éric LEDOUAIRON.

Au début de l'année, on a joué au hand-ball, maintenant on fait de l'athlétisme, de la course d'endurance, du lancer d'anneaux et de vortex, du saut en longueur, de la corde à sauter et de la course de vitesse.



Tous les jeudis matin, on a musique avec Émilie CHOMETTE.

Elle nous apprend plein de chansons, nous fait connaître toutes sortes d'instruments et de sortes de musiques. Elle nous fait écouter des chansons ou des musiques et on doit dire ce qu'on a ressenti ou vu dans notre tête à l'écoute. En ce moment on travaille sur les percussions corporelles. Normalement à la fin de l'année, on fera une chorale avec toutes les classes du R.P.I. avec toutes les chansons qu'Émilie nous a apprises et elle nous accompagnera au piano.



Tous les jeudis après-midi nous allons à la bibliothèque, juste à côté de la mairie avec Émeline.

On y va par demi-groupe et nous rentrons dans le calme. On montre nos fiches de lecture à Émeline qui nous dit où ranger notre livre. Ensuite, nous choisissons un autre livre pour lire chez nous. On lit un petit moment puis Émeline nous dit d'arrêter pour qu'elle puisse nous lire des histoires et nous faire des devinettes et des blagues. Après, nous nous rhabillons pour retourner en classe.

Prévention des risques domestiques

Au mois de Novembre, Audrey, la maman de Margaux et de Thibault est venue nous parler des risques domestiques.

Audrey est aussi pompier.

Les risques domestiques c'est tout ce qui peut être dangereux dans une maison pour tous les membres de la famille, comme les produits toxiques, inflammables, ... les prises électriques ou les objets branchés avec l'eau à côté, tout ce qui peut nous faire tomber et risque de nous blesser.

On a noté ce qui paraissait dangereux chez nous et on en a discuté en classe avec Audrey.

La prochaine fois qu'on verra Audrey, elle nous expliquera comment réagir en cas d'accidents domestiques.

Balade à la découverte de la commune de Saint-Denis-sur-Loire

Au mois de septembre nous avons fait une balade pour visiter Saint-Denis.

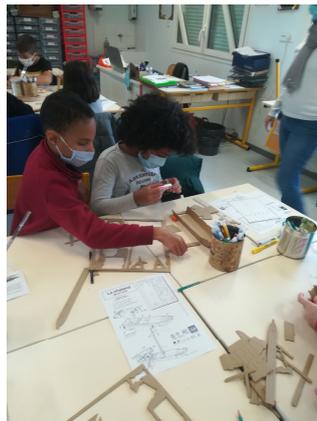
Nous avons d'abord vu la zone artisanale avec ses artisans, ses commerces et ses entreprises. On a vu la Départementale 2152 puis la voie ferrée (Paris-Tours) avec son pont. Nous sommes passés devant le parking de l'école puis la maison des associations (Place Leroux). Nous avons vu la Mairie avec l'ancienne école puis l'école de filles. Puis on est passé devant l'église (Rue de la Loire) après on est passé Rue du Lierre. Après on a pris le chemin de Saint Denis aux Mées, Rue du Bois puis Allée de la Ramée pour voir le lavoir. Un peu plus haut, on a vu la maison du pigeonnier. Nous sommes remontés Rue des Perce-Neige pour redescendre et rejoindre La Levée de la Loire. Nous avons vu beaucoup de poissons dans l'eau transparente, des fleurs, des oiseaux, des cygnes. Et après on a repris la Rue de La Loire jusqu'à l'école. Mais avant on est passé devant le Château de Saint-Denis.



Sortie à l'Observatoire Loire

Le 17 novembre nous avons passé la journée avec Yves de l'Observatoire Loire.

Le matin, Yves nous a montré des photos sur une table et nous avons dû en choisir une et dire aux autres pourquoi. Après nous sommes rentrés et Yves nous a expliqué comment s'est formée La Loire. Il nous a expliqué



où est la source de La Loire et comment elle se forme ensuite pour se jeter dans l'Océan à la fin. Il nous a parlé de la Loire mais aussi des animaux qui vivent au bord du fleuve et de la Marine de La Loire qui existait avant pour transporter des marchandises, des gens, du sable, Il nous a parlé des chalands et on a fabriqué des maquettes de toues cabanées. L'après-midi on est allé en bus au Port de la Creusille à Blois. Nous avons vu un chaland et une toue cabanée sur l'eau. Avant, La Toue Cabanée avançait avec une voile et maintenant elle avance avec un moteur. La Toue Cabanée s'appelle comme ça car il y avait une petite cabane où les pêcheurs dormaient à tour de rôle. Ils pêchaient avec un filet de pêche. On a vu aussi des cormorans sécher leurs ailes après avoir plongé pour pêcher, on a vu des cygnes, des hérons blancs et cendrés. Nous avons fait un jeu de sept familles sur les bateaux, les outils et les métiers qui y étaient liés.

Commission Voirie

par Christophe ROCHEREAU

Amélioration esthétique :

Le gros chantier de cette fin d'année 2020 est le commencement de l'effacement des réseaux dans la rue du château d'eau. Les travaux ont commencé au numéro 46 début décembre et se termineront au printemps, au niveau de la mare de Villeneuve. La seconde partie démarrera en 2022.

Nous comprenons la gêne occasionnée et vous prions de nous en excuser. Nous sommes aussi impatients de voir la rue fleurie sans fils aériens.



Fibre optique :

Depuis début décembre les habitants des Mées sont raccordés à la fibre optique à partir du SRO (Sous Répartiteur Optique) de Ménars. Concernant Villeneuve et Villefolet, Orange doit replanter des poteaux.

Nous vous conseillons de vérifier les fourreaux qui vont de votre domicile au regard sur la voirie afin de faciliter le passage de la fibre optique.

Encore un peu de patience et toute la commune sera raccordée au haut débit.

Sécurité routière :

Nous sommes passés en zone 30 km/h à Macé, avec un aménagement à un endroit dangereux rue Médicis.

Pour le bien de tous, nous vous demandons de respecter les limitations de vitesse sur l'ensemble de la commune, les espaces partagés piétons, vélos et véhicules, les sens de circulation dans le lotissement de la Martinière.



Entretien divers :

Nous avons fait intervenir l'entreprise GIRARD TP pour nettoyer notre bassin de rétention des eaux de pluie situé derrière le chemin de Pissevin, où la végétation s'était appropriée les lieux.



En 2021

Un marquage horizontal sera refait à certains endroits et le programme d'entretien de la voirie sera poursuivi.

Nous envisageons la réfection du parking de l'école avec création d'une voie piétonne.

Les demandes de subventions pour la piste de circulation douce entre St-Denis le bourg et Ménars ont été formulées. Dès que nous aurons connaissance des attributions nous étudierons la faisabilité du projet.

Commission Aide à la Personne

par Emmanuelle LE GALL

Un début de mandature qui commence dans des conditions bien inédites. Un grand merci à tous les membres de la commission pour leur dévouement et leur réactivité, et il en a fallu pour faire face aux évènements.

Nous aurons également une chaleureuse pensée pour tous les anciens membres de cette Commission et en particulier pour Martine CIRET, bienveillante et disponible pour rendre service aux dionysiens pendant de nombreuses années, merci Martine. Nous avons à cœur de prendre désormais son relais pour accomplir cette mission, et la situation sanitaire ne nous a pas facilité la tâche.

Nous n'avons regrettamment pas pu donner le choix entre un repas de fin d'année ou un colis aux dionysiens âgés de 75 ans et plus en cette fin d'année comme à l'accoutumée. La municipalité leur a donc proposé un colis. Vous avez été 81 à le recevoir des mains des conseillers municipaux qui se sont fait une joie de vous les apporter à votre domicile dans le plus grand respect des règles sanitaires. L'accueil fut chaleureux, souriant et souvent touchant pour certains d'entre vous, pour qui la solitude et parfois la maladie sont hélas le quotidien.



Cette distribution est donc un moment important et vraiment agréable pour tous aussi bref qu'il soit.



Cette année le colis était composé de :

- **Rillettes Gardon de Loire aux zestes d'agrumes, Pêcherie blésoise**, La bourriche aux Appétits
- **Terrine de Porc Rose de Touraine au poivre blanc**, 37 Saveurs de la Vallée des Rois
- **Parmentier de Canard au magret fumé**, Les Mille Sources
- **Vin Rouge** : Château Vallagon
- **Assortiment de biscuits** : Sachet Méli Mélo, Saveurs des Marais
- **Un sachet de chocolat** de chez Lona Chocolat à La Chaussée-Saint-Victor

Le tout accompagné d'un masque en tissu réutilisable.

En 2020, des « opérations » de mise à disposition de masques ont été menées par la Municipalité :

- Une a pris la forme de deux matinées de permanence en Mairie afin que chaque habitant de Saint-Denis-sur-Loire qui le souhaitait, vienne retirer un masque réutilisable offert par le Conseil Départemental.
- Deux autres sous la forme d'une distribution, la dernière en date à la fin du mois de décembre, à l'attention des personnes de plus de 65 ans, ces masques étant offerts par la Préfecture.

Vous trouverez dans ce bulletin des informations pratiques concernant :

- Présence Verte un dispositif de téléassistance fiable et convivial
- Le transport à la demande d'Agglopolys Résago (voir le dossier Mobilité de la Dépêche d'Agglopolys)

Et bien d'autres services.

En espérant qu'en 2021 nous retrouverons le plaisir et la joie de moments de spontanéité et de convivialité tel que le partage du repas de Noël avec nos aînés dionysiens.

D'ici là, bon courage aux habitants de Saint-Denis-sur-Loire de tous âges et de toutes générations.

Soyez prudents et prenez grand soin de vous .



**Solutions de téléassistance
n°1 en France***



Une solution
de téléassistance à domicile pour vous
sécuriser 7j/7 et 24h/24

Complétez votre offre avec nos options



Détecteur automatique de chute

Envoie une alarme automatiquement à la centrale d'écoute en cas de chute



Boîte à clefs

Facilite et sécurise l'intervention des secours et de vos intervenants à domicile



Une solution
de téléassistance pour sécuriser
vos déplacements



Un vrai téléphone avec un médaillon

Chute, malaise en extérieur : grâce à une touche d'alerte, vous êtes géolocalisé et recevez immédiatement du secours

Abonnés Présence Verte
en France

120000

Nombre d'alarmes
déclenchées en 2018

1663368

Notre commune est partenaire de Présence Verte Touraine. Cela permet aux dionysiens de bénéficier d'une réduction sur le forfait d'installation.

D'autre part, il est possible de bénéficier d'une aide auprès des caisses de retraite, du Conseil départemental, ainsi que d'une réduction ou d'un crédit d'impôt.

Pour toute information ou demande d'inscription à ce service, n'hésitez pas à vous renseigner et à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie

Présence Verte Touraine à Blois,
19 avenue de Vendôme - 02 54 44 87 26
pv41@presenceverte.fr - www.presencevertetouraine.fr

De multiples services pour les habitants d'Agglopolys



RÉSIDENCE AUTONOMIE SENIORS



vivre

en toute **indépendance**
en toute **convivialité**
en toute **sécurité**

Vous avez plus de 60 ans, vous êtes valide et autonome ?
Vous souhaitez vous sentir moins seul, avoir un cadre de vie sécurisé, changer de logement, vous faire aider ponctuellement ou profiter d'activités à plusieurs...
Les résidences autonomie correspondent à vos besoins !

- ▶ Pour plus de sérénité, vous bénéficiez d'un service de téléassistance, relié au personnel présent, 7j/7 - 24h/24.
- ▶ Vous bénéficiez d'un service de restauration, tous les midis, avec la possibilité de livraison à votre appartement de votre dîner. Vous disposez également d'une blanchisserie sur place. Un service de conciergerie vous est proposé en semaine, durant la journée.
- ▶ Une fois par mois, un rendez-vous avec le personnel de la résidence est organisé afin de vous assurer un accompagnement personnalisé.
- ▶ Pour faciliter votre quotidien, un accompagnement pour vos courses est possible et vous pouvez compter sur le personnel pour de petits travaux dans votre appartement.
- ▶ Des animations quotidiennes, des ateliers de prévention et des sorties régulières sont proposés.

> RÉSIDENCE RUE DE VAUQUOIS : 02 54 78 10 99
RÉSIDENCE LUMIÈRE : 02 54 43 35 55
WWW.CIASDUBLAISOIS.FR/RESIDENCE-AUTONOMIE

NOUVELLE RÉSIDENCE AUTONOMIE RUE DE VAUQUOIS - OUVERTURE JANVIER 2021
VISITE D'UN APPARTEMENT TÉMOIN SUR RENDEZ-VOUS ☎ 02 54 78 10 99



Repas à domicile *local et bio*

Pas de courses, pas de cuisine, livraison en 48h

Bénéficiez de repas équilibrés, confectionnés avec des produits locaux et issus de l'agriculture biologique, au rythme que vous souhaitez !

Le service de livraison de repas à domicile est réservé à toute personne résidant sur le territoire d'Agglopolys, âgée de 60 ans et plus ou en situation de handicap, même temporaire.

Les tarifs sont appliqués en fonction de la formule choisie et de vos revenus.

Nos engagements



- > viande d'origine France
- > 30% minimum de bio
- > 144 fournisseurs de la région

- Devis gratuit
- Mise en place du service sous 48h (hors week-end) et sous 24h en cas de sortie d'hospitalisation.

> 02 54 57 41 23 | WWW.CIASDUBLAISOIS.FR/REPAS-A-DOMICILE

PÔLE
AIDE AUX AIDANTS

plateforme d'accompagnement et de répit BLOIS - VAL DE LOIRE

Afin de faciliter le quotidien des aidants, la plateforme d'accompagnement et de répit du CIAS du Blaisois propose un suivi individualisé, des temps conviviaux (échanges, débats, animations, séjours) ainsi qu'une solution de répit de jour et de nuit à domicile.

> 02 54 57 41 63 | WWW.CIASDUBLAISOIS.FR/PFR-BLOISVALDELOIRE

ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER LA CHRYSALIDE

Au sein d'un lieu de vie adapté, les agents de l'Accueil de Jour La Chrysalide stimulent et resocialisent les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés afin de préserver leur autonomie et maintenir leurs fonctions cognitives et sensorielles. Ce temps d'accueil permet de soulager les familles en les accompagnant dans leur rôle d'aidant et en leur permettant un moment de répit.

> 02 54 57 41 60 | WWW.CIASDUBLAISOIS.FR/ACCUEILDEJOUR-ALZHEIMER

... et retrouvez toutes nos offres de services sur www.ciasdublaisois.fr

Commission Travaux et Bâtiments Communaux

par Florent DÉRET

Vous trouverez ci-après le détail des travaux réalisés depuis le dernier bulletin d'informations. Après plusieurs années de réalisations importantes, les travaux de l'année 2020 ont davantage porté sur l'entretien des bâtiments afin de conserver le patrimoine communal dans le meilleur état de fonctionnement possible.

La Mairie :

L'entreprise Molet est intervenue fin novembre afin de remplacer les parties basses des quatre pieds du préau situé dans la cour de la mairie. Quelques ardoises ont été changées du côté de la cour de récréation des primaires et deux champignons de ventilation non utilisés sur la toiture de la salle de garderie ont été enlevés.



Les écoles :

Nos employés communaux ont installé une palissade en bois afin de protéger du vent la salle de classe des primaires en période hivernale. L'entreprise APSM s'est déplacée fin novembre pour vérifier l'état de certains anciens volets roulants défectueux. Il s'avère que quelques moteurs ne sont



plus en état de fonctionner correctement. Des devis sont en cours pour une intervention prévue en début d'année.

La cantine :

L'entreprise APSM est intervenue début novembre pour installer une possibilité d'ouverture, depuis l'extérieur, du volet roulant électrique d'entrée à la cantine scolaire.

L'église :

Deux radiants gaz (chauffage) sont actuellement hors service. Des devis auprès de chauffagistes ont été demandés pour une éventuelle réparation, voire un changement si ceux-ci n'étaient pas réparables. Deux lithographies du peintre Bernard Lorjou, offertes par Junko Shibamura, ont été installées par nos employés communaux.

Salle de la Martinière :

Un grillage a été mis en place par nos employés communaux Thierry SOURISSEAU et David VINCENT sur les « ondes » des parties basses de la toiture de la salle de la Martinière, afin d'éviter que les feuilles ne bouchent les gouttières en période d'automne et que les rongeurs puissent pénétrer dans le bâtiment. Ils en ont profité pour changer les descentes de gouttières abimées par des neiges en fontes.

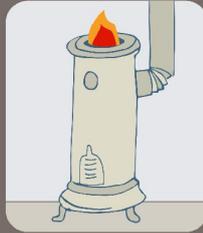


Les projets pour l'année 2021 :

- Le rafraîchissement des murs de l'entrée et la cage d'escalier de la Mairie,
- La réfection des murs intérieurs de la Maison des Associations,
- Réparation des motorisations des volets roulants de l'école,
- Continuer la surveillance régulière des bâtiments.

Le monoxyde de carbone vient de ces appareils

Cuisinière

Chaudière
et chauffe-eauChauffage d'appoint
pas électrique

Poêle

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Pour se protéger

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.

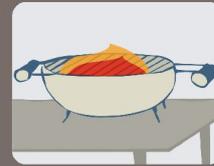
Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu.

Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

Bien utiliser vos appareils :

- n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer,
- n'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement,
- les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.
- si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans verni et sans peinture),
- ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage,
- utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération,
- ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.),
- aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

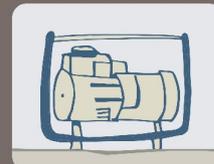
Le monoxyde de carbone vient de ces appareils



Brasero



Barbecue



Groupe électrogène



Moteur de voiture

Lutte contre le frelon asiatique

Face à la recrudescence de frelons asiatiques sur son territoire, Agglopolys soutient la destruction systématique des nids via son dispositif Sauvons les abeilles !

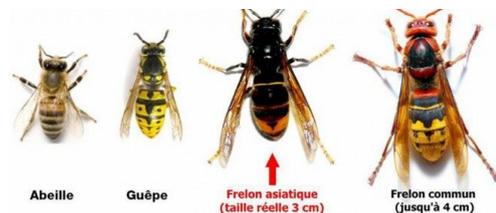


Connaître le frelon asiatique, un prédateur pour les abeilles

En plus d'avoir à faire face aux effets néfastes des pesticides, les insectes pollinisateurs, et notamment l'abeille domestique, sont confrontés depuis peu à une nouvelle espèce, venue d'un autre continent, le frelon asiatique (*Vespa velutina*). Cette espèce de frelon est friande de tout type d'insectes.

Détruire les nids de frelons asiatiques : une nécessité

Deux actions peuvent être mises en place contre le frelon asiatique : le piégeage des reines ou la destruction des nids. Agglopolys a choisi la seconde action, car le piégeage peut présenter un risque important pour les autres espèces d'insectes



Abeille

Guêpe

Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

(attirées également dans les pièges), lorsqu'il n'est pas réalisé dans les règles de l'art. Cette expertise est donc laissée aux spécialistes, et notamment aux apiculteurs.

Après confirmation qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, Agglopolys se charge de sa destruction en faisant intervenir une entreprise spécialisée qui entrera en contact avec vous, dans un délai de 72H, par l'intermédiaire des coordonnées que vous avez saisies dans le formulaire. La totalité des frais d'intervention est prise en charge par Agglopolys. En ce qui concerne les nids repérés sur le domaine public, il faut en faire la déclaration à la mairie de sa commune qui se charge de faire procéder à la destruction.

Quelques chiffres

342 nids détruits en 2020, dont 8 sur la commune de Saint-Denis-sur-Loire.
2^{ème} plus grosse année depuis que le dispositif est mis en place (5 années d'existence).

Commission Urbanisme

par Philippe VIGIÉ DU CAYLA

Les déclarations d'urbanisme 2020 à Saint-Denis-sur-Loire :

	2019	2020
Permis de construire	8	7
- Maison d'habitation	2	2
- Aménagement maison	1	3
- Garage et Annexe	2	2
- Extension maison	1	0
- Ravalement	1	0
- Travaux dans parc boisé	1	0
Permis refusés	0	0
Permis abandonnés	1	1

	2019	2020
Déclarations préalables (déclarations de travaux exemptés de permis de construire)	28	35
- Clôture et portail	2	16
- Abri de jardin, module	4	4
- Châssis de toit	2	3
- Extension maison	0	1
- Ravalement de façade	5	0
- Ouverture	0	2
- Toiture	2	1
- Aménagement Bâtiment	2	0
- Piscine	3	3
- Division parcellaire	0	2
- Changement porte, fenêtre, volet et peinture	6	0
- Véranda	0	1
- Photovoltaïque	0	2
- Relais téléphoniques	2	0
Déclarations abandonnées	1	1

Commentaires :

Il ne reste plus de terrains disponibles dans le Lotissement de la Martinière, et il y a très peu de terrains hors lotissement (dents creuses), d'où un nombre de permis de construire en diminution.

Les déclarations de travaux sont en augmentation, mais sont toujours portées sur les aménagements complémentaires, tels les clôtures, les locaux annexes et les améliorations de l'habitat.

Des divisions parcellaires sont toujours demandées et certaines correspondent exactement à la démarche BIMBY (Build In My Back Yard, « construire dans mon jardin »).

RAPPEL :

Toute modification extérieure de votre maison ou toute construction sur votre terrain doit donner lieu à déclaration préalable ou permis de construire à déposer en mairie.

L'instruction de votre demande peut conduire à un refus ou à une demande d'aménagement ou de modifications. Nous vous conseillons donc vivement de ne pas acheter vos matériels, matériaux ou, par exemple, abris de jardin, avant d'avoir reçu un avis favorable à votre demande.

Vous pouvez consulter notre site Internet, rubrique Démarches administratives – Urbanisme, pour lire le règlement de notre Plan Local d'Urbanisme et imprimer les formulaires correspondant à vos demandes.

Pour toutes précisions, vous pouvez aussi contacter le secrétariat de mairie et/ou prendre rendez-vous avec l'adjoint en charge de l'urbanisme.

Commission Tourisme - Patrimoine et Environnement par Philippe VIGIÉ DU CAYLA

Chaque année nos jardinières et massifs fleuris ont permis un embellissement de notre commune. Merci à Odile JOUET et aux employés municipaux pour le choix des plantations et l'entretien des jardinières et massifs fleuris.

Merci à Christine DOLLÉANS pour l'ouverture de l'église en 2020 chaque vendredi après-midi entre 16h et 17h. Une messe est célébrée par le Père DJOKÉ chaque vendredi à 17h30 et chaque samedi à 18h.

Nous souhaitons développer la possibilité du fleurissement de l'espace public. Ce fleurissement pourra se faire sur l'espace public en concertation avec la mairie qui fournira un sachet de graines, afin que chacun puisse s'investir et fleurir l'espace public devant chez lui.

Faire découvrir le patrimoine communal par le biais de panneaux proposant des circuits de découverte est un objectif que s'est fixé le conseil municipal. Merci à Christine BOULET, Christine DOLLÉANS, Daniel CORDERO et Éric THOMAS pour le travail de réflexion sur les panneaux. Les panneaux seront réalisés et implantés par les employés communaux à chaque entrée : Les Mées, Le Bourg, Macé, le long de la Loire, d'ici cet été. Ces panneaux permettront d'attirer l'attention des touristes en bords de Loire et les inciteront à découvrir la richesse de notre commune.



Le CAUE. : conseiller, former, informer, sensibiliser.

Le **C**onseil d'**A**rchitecture, d'**U**rbanisme et d'**E**nvironnement du Loir-et-Cher assure des missions de service public pour promouvoir la qualité de notre cadre de vie dans trois domaines : architecture, urbanisme et environnement.

Il peut :

- nous accompagner dans l'élaboration de projet,
- explorer les différentes hypothèses d'aménagement,
- nous assister dans la phase de programmation et l'étude de faisabilité,
- mettre à disposition un fonds documentaire.

Le saviez-vous ?

Les particuliers peuvent s'adresser gratuitement au CAUE pour étudier leurs projets, conseiller et orienter leurs démarches.

C.A.U.E. du Loir et Cher

34 avenue Maunoury 41000 BLOIS

Tél : 02 54 51 56 50

Fax : 02 54 51 56 51

E-mail : contact@caue41.fr

LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES

Club du Bel Âge

L'année 2020 a été pour nous tous, dans nos associations où à titre individuel, une bien triste année.

Nous avons pu savourer le spectacle d'Holiday on Ice, puis celui des Pépites de l'Amérique du Sud, juste avant le premier confinement.

Nous avons dû faire une croix sur les prévisions que nous avions faites pour le reste de l'année.

Au sein même du Club, ce sont nos concours de belote qui ont été annulés.

Puis, à notre grand regret, ce sont nos deux repas, qui réunissent l'ensemble de nos adhérents, qui sont passés à la trappe.

Mais ce qui nous aura le plus manqué, ce sont nos réunions hebdomadaires qui sont le lien entre nous tous.

Nous avons toutefois essayé de garder contact avec chacun par l'intermédiaire du téléphone, et nous assurer ainsi de leur bonne santé.

En cette fin d'année, nous avons pu, grâce à l'aide de la mairie, que nous remercions à nouveau, offrir un petit présent à chacun de nos adhérents.

Nous sommes aux portes de 2021, et je formulerai le vœu que ce soit réellement une bonne année pour tous, adhérents et Dionysiens et que le mot COVID disparaisse de nos conversations pour laisser la place à santé, joie, bonheur, rencontre, insouciance, reprise

Gérard Couette
Président du Club du Bel Age

Association
POur
Les
Loisirs
St Denis sur Loire



Bonne
2021
Année



L'Association Apollos vous présente tous ses bons vœux pour cette nouvelle année.

UNE TRES BONNE ANNEE 2021

Si l'on devait qualifier cette année 2020, ce serait : inattendue, exceptionnelle, déstabilisante, perturbante, antisociale, triste... Bref, une année que l'on a envie d'oublier. Pour l'association Apollos, cette pandémie nous a contraint à annuler nos manifestations ponctuelles (théâtre, art floral, guinguette, concert de gospel, téléthon et marché de Noël), et suspendre nos activités régulières (cuisine, yoga, Pilates, renforcement musculaire et patchwork).

Mais restons positifs et faisons le tour de nos *activités hebdomadaires* ou *mensuelles* qui reprendront dès que possible.

Yoga le mardi de 9h00 à 10h15

et de 10h30 à 11h45 avec Laëtitia. (32 adhérents)

Renforcement musculaire le mardi de 18h45 à 20h avec Cyrille. (16 adhérents)

Pilates le mercredi de 18h15 à 19h

et de 19h15 à 20h avec Mathilde. (23 adhérents)

Patchwork le 2^{ème} lundi de chaque mois de 14h à 17h avec Monique. (18 adhérents)

Laëtitia continue ses cours par visio-conférence, Cyrille s'est filmé pour nous permettre de progresser et Mathilde nous a transféré des liens pour pratiquer le Pilates à notre rythme. Monique n'hésite pas à donner des instructions par téléphone.

Notons tout de même que nous avons enregistré une augmentation de 14 inscriptions à la rentrée de septembre 2020 sur nos activités sportives.

En ce qui concerne les *manifestations ponctuelles* prévues en 2021, voici quelques dates à retenir dans le cas où la situation sanitaire nous le permettrait :

Samedi 3 avril : art floral thème « Pâques »

Samedi 29 mai : art floral pour les enfants thème « fête des mères »

Dimanche 6 juin : concours de pétanque

mi-juin : guinguette en collaboration avec le Comité des Fêtes.

Pour nous contacter

Mail : apollos.st.denis.sur.loire@gmail.com

Site internet : <https://apollosstdenissurl.wixsite.com/apollos-st-denis>



Toute l'équipe du Comité des fêtes de Saint Denis sur Loire
Vous souhaite une Bonne et heureuse année 2021
« Santé, joie, et, bonheur »



Le Bureau

Laurent, Marie Claude, Jacques, Dominique, Bruno

L'équipe de membres actifs :

Guy, André, Jean-Pierre, Marie-Hélène



Robert, Jean Claude, Jean Michel, Gérard, Joël, Michel, José, Pierre, Jean Luc, Romain

- Pour ce « Trait-d'Union des dionysiens » d'information sur Saint Denis sur Loire nous commençons habituellement par un rappel de nos activités de l'année écoulée.

Activités auxquelles vous avez souvent participé.

Assemblée générale, Expo-photo, Randonnée pédestre, Brocante, Soirées Tarot, et bien sur la Guinguette en association avec APOLLOS.

- Hélas cette année 2020 nous n'avons pu vous proposer aucune de ces manifestations pour les raisons sanitaires que nous déplorons.

La seule réunion que nous avons pu tenir fût notre assemblée générale : Vous voyez donc ci-dessus l'évolution de notre équipe, avec un bureau un peu réduit et toute l'équipe de membres actifs. Nous sommes actuellement 19 pour préparer les manifestations que nous proposons au sein de notre commune.

Pour certaines manifestations se joignent à l'équipe ce que nous appelons des membres renforts : habitants de Saint Denis ou autre, nous n'avons pas de photos mais certains se reconnaîtront.

Parmi eux on peut citer : Gilbert, Christiane, Martine, Evelyne, Ismérie, Laurent, Gérard, Jean Pierre, Bonaventure, Anne Marie, etc.....

En tout cas nous les remercions pour leur soutien, leur apport d'énergie et leur aide dans nos préparations de manifestation.

Si vous souhaitez des informations ou nous rejoindre vous pouvez nous contacter :

par Mail : comitedesfetessds141@gmail.com

ou par tel :

- Laurent CAVAREC Président : 06-88-51-67-94
- Jacques CHAVANON Secrétaire : 06-16-66-74-07

Nous espérons vraiment que l'année 2021 sera beaucoup plus propice et que nous pourrons vous proposer pour 2021 les activités suivantes :

- Expo-photo : nous allons vous la proposer selon conditions sanitaires d'ici le printemps. (Organisation Jean Claude).



- Randonnée pédestre : prévue le dimanche 23 mai 2021. (Organisation Bruno).



- Guinguette : en collaboration avec APOLLOS un samedi aux alentours de la mi/juin.



- Brocante vide grenier: toujours fidèle au troisième week-end du mois d'octobre soit le dimanche 17 octobre 2021.



- Soirées Tarot : reprise dès que possible 2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois hors congés d'été, (Organisation André).



(En tout cas pour toute ces infos surveillez vos boîtes aux lettres)

« Bonne année à tous »

SOCIETE DE CHASSE

Quelques nouvelles de la saison de chasse 2020-2021.

Une saison de chasse très contrariée en raison des contraintes sanitaires.

Seul le comptage de perdreaux et lièvres du 8 mars 2020 a pu avoir lieu, toutes les autres dates retenues ont été annulées.

Le comptage effectué avec la société de chasse de la Chaussée st Victor et Ménars nous a permis d'évaluer sur 100 ha 16 couples de perdreaux et 67 lièvres.

Le chevreuil reste stable avec un effectif d'environ 40 individus sur les 565 ha de la société.

Toutes les personnes désirant participer à notre prochain comptage seront les bienvenues "voir la date en fin d'article".

Suite à l'adhésion du GIC faisans et à des étés de plus en plus chauds, la société a mis en place de nombreux points d'eau pour les animaux.

Avec l'aide de Laurent CALLIGARO pour les remplir, des cuves de 1000 litres, nous fournissent de l'eau toute l'année.



Rappel de la composition du bureau :

Bruno LACH	Président
Jean-Pierre MOREAU	Vice-président / Secrétaire
Isabelle CALLIGARO	Trésorière
Joël AUDEAU	Membre
Guy DELABOISSIERE	Membre
Cédric DAUDIN	Membre

Pour tout renseignement concernant des informations sur la société de chasse, vous pouvez contacter l'une de ces personnes.

Dates à retenir :

Comptage à perdreaux le : 7 mars 2021

Assemblée générale : non retenue

Meilleurs vœux à tous les Dionysiens pour cette nouvelle année 2021

Le bureau



Anciens Combattants AFN De Saint Denis sur Loire Activités de notre section de l'année 2020

Voici l'année 2020 terminée et le temps de faire le bilan de nos activités.

En cette période de pandémie et de confinement on ne peut plus stressante, nos activités ont été très réduites ; pour ne pas dire inexistantes.



Notre porte drapeau est sorti deux fois.
Nos trois concours de belote ainsi que nos sorties ont été annulés.

Nous regrettons le décès de l'un de nos membres en date du 13 octobre 2020, Michel Noulin à l'âge de 79 ans.

Malgré les nombreuses restrictions, notre cérémonie du 11 novembre a pu avoir lieu en comité très restreint. Nous vous remercions toutes et tous pour votre compréhension et vos messages de sympathie à cette occasion.
Nous remercions également Léo pour sa prestation musicale.

Les années passent et ne se ressemblent pas. Les membres du bureau et moi-même vous souhaitons une très belle et heureuse année.

Tel le phoenix qui a le pouvoir de renaître de ses cendres, que cette nouvelle année 2021 soit pour vous sous le signe du renouveau, pleine de joie, de partage, de fous rires, de paix..... Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Bien amicalement,



Le président,
Marcel Boulet



LETTRE de L'ASSOCIATION BERNARD

LORJOU

DES JOURS MEILLEURS...

Chers Amis, recevez mes vœux les plus sincères pour 2021 qui s'annonce, hélas, très incertain. Qui aurait pensé qu'un virus puisse nous déstabiliser à ce point et tarir, momentanément, ma verve naturelle ?

Privée de mes activités habituelles, je « confine » dans mon bureau face à une immense toile de Lorjou : *la Mort de Mishima*. Yukio Mishima, grand écrivain japonais, auteur du « Pavillon d'or » entre autres romans qui lui valurent d'être nommé trois fois pour le Nobel de Littérature, s'est donné la mort par « Seppuku », plus communément appelé « Harakiri », acte rituel féodal aujourd'hui interdit. Ce spectaculaire suicide d'un « Samouraï de la Littérature » inspira donc à Lorjou l'objet de mon actuelle contemplation dans l'oisive réclusion de mon bureau.

C'était il y a 50 ans, le 25 novembre 1970, année de l'extraordinaire exposition de Lorjou à Paris, au Musée Galliera, exposition intitulée « L'Assassinat de Sharon Tate » qui a eu de telles répercussions dans le monde de l'Art que Seibu, grand marchand japonais de tableaux, décida d'inviter l'artiste français pour une même exposition dans sa prestigieuse galerie de Tokyo. Une centaine de tableaux et de dessins, inspirés de la tragédie de l'actrice américaine massacrée avec ses amis en août 1969 par la bande hippie de Charles Manson, quitteraient donc le Palais Galliera pour Tokyo, mais à condition que Lorjou y ajoute son hommage de peintre à Mishima suicidé.

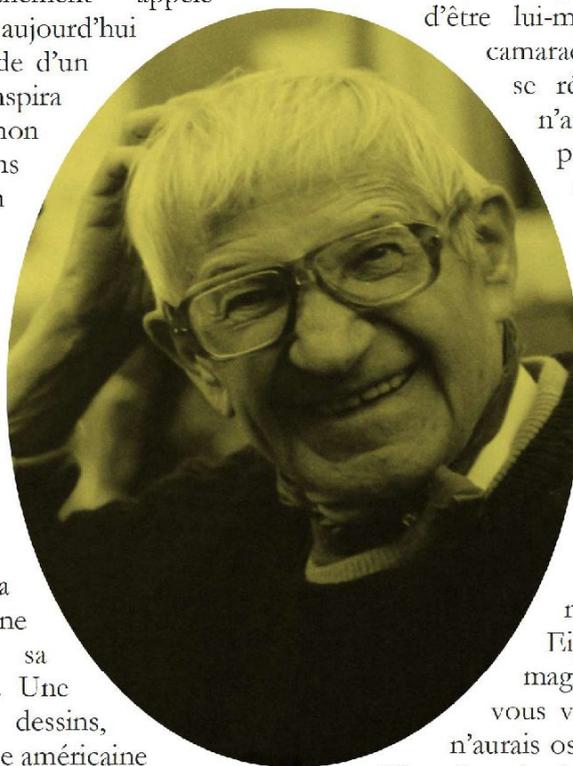
Une photo accompagnait cette commande : celle d'une salle vide, garnie en son centre d'un épais coussin carré (zabuton) sur lequel Mishima est assis avant le geste fatal. Dans un coin de la salle, une plante verte. Rien d'autre !

C'est donc à moi d'expliquer à Lorjou le déroulé d'une scène de Harakiri. Sans rentrer dans de sordides détails, je lui précise que pour écarter les souffrances du suicidaire, en même temps qu'il se plante le couteau dans le ventre, un autre homme, positionné derrière lui (kaizoe) doit lui trancher net la tête d'un coup de sabre (katana). Rôle cruel assigné en l'occurrence au jeune lieutenant de l'armée privée créée par Mishima dans le but de restaurer l'impérialisme au Japon. Le jeune homme exécuta l'ordre de Mishima, avant de s'asseoir à son tour sur le coussin pour tragiquement imiter son Mentor avant d'être lui-même décapité par un de ses camarades ! La scène d'horreur aurait pu se répéter longtemps si ce dernier n'avait choisi de se constituer prisonnier, avant de se pendre, question d'honneur. Mishima est mort comme il avait vécu, fidèle à son idéologie, en vrai samouraï. Son crime fut de corrompre l'esprit des jeunes d'alors au négationnisme de la responsabilité impériale pendant la seconde guerre mondiale.

« La Mort de Mishima » n'a pas plu au public japonais. Lorjou préféra le rapatrier pour nous en faire cadeau à mon mari Fijji et à moi. Cadeau tragique et magnifique qui me tient compagnie et vous vaut cette sombre histoire que je n'aurais osé vous raconter, surtout pour un début d'année, dans un contexte plus réjouissant...

Soyez toutefois rassurés : il sera temps, le moment venu, tous immunisés ou vaccinés, déconfinés, de tomber les masques et sabrer le champagne à nos activités retrouvées, expositions rouvertes, liens renoués, tablées non limitées... Bref, que cette année apporte à tous l'Essentiel, avec un grand E, comme **Espoir** !

Junko Shibamura



LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES

ASSOCIATION	ACTIVITÉS	PRÉSIDENT(E)	TÉLÉPHONE	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL
<p>APOLLOS</p> 	<p>Organisation de manifestations sportives, culturelles et de loisirs</p>	Sylvie MENON	02 54 74 61 32	<p>19 rue de La Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p> <p>@-mél : apollos.st.denis.sur.loire@gmail.com</p> <p>Site Internet : https://apollosstdenissurl.wixsite.com/apollos-st-denis</p>
<p>COMITÉ DES FÊTES</p> 	<p>Organisation de manifestations et activités culturelles, artistiques sur la commune. Animation locale, lien entre les associations locales</p>	Laurent CAVAREC	02 54 74 54 76	<p>19 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p> <p>@-mél : comitedesfetessdsl41@gmail.com</p>
<p>CLUB DU BEL AGE</p>	<p>Rencontres amicales pour les personnes de plus de 60 ans et organisation d'événements</p>	Gérard COUETTE	02 54 78 87 47	<p>5 La Vallée de Villeneuve 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
<p>ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE MENARS, SAINT-DENIS-SUR-LOIRE, VILLERBON</p>	<p>Organisation de manifestations permettant de récolter des fonds pour l'organisation d'activités scolaires et extra-scolaires pour les enfants scolarisés dans les trois communes.</p>	Marie LAROCHE (Ménars)		<p>@-mél : ape.medevil@gmail.com</p>
<p>UNC - AFN</p>	<p>Participation aux commémorations</p>	Marcel BOULET	02 54 74 58 93	<p>3 rue de la Borde 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
<p>SOCIÉTÉ DE CHASSE</p>	<p>Groupement des propriétaires et des habitants de la commune en vue du développement du gibier, par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse</p>	Bruno LACH	02 54 74 07 05 06 48 61 16 42	<p>Mairie 19 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
<p>ASSOCIATION BERNARD LORJOU</p>	<p>Promotion de l'œuvre du peintre Bernard Lorjou</p>	Junko SHIBANUMA	02 54 78 62 05	<p>7 rue de Bellevue 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p> <p>@-mél : asso.lorjou@gmail.com</p> <p>Site Internet : lorjou.com</p>
<p>VOGINANT</p>	<p>Sauvegarde du site de Saint-Denis-sur-Loire</p>	Brigitte AYGUESPARSSE	02 54 78 31 02	<p>1 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
<p>LES AMIS DE LA MUSIQUE École Intercommunale de musique</p>	<p>Eveil musical, solfège, formation musicale classique et moderne</p>	Martial LELLU	Directrice : Stéphanie CHARMOY : 06 49 77 84 93	<p>90 route Nationale 41260 La Chaussée Saint-Victor</p> <p>@-mél : lesamisclsv@hotmail.fr</p> <p>Site Internet : lesamisdelamusique.sitew.com</p>
<p>LA CAVE DE LA BORDE</p>	<p>Sauvegarde du château de la Borde par la commercialisation de ses vins et de ses équidés</p>	Sophie DE LA FERTE	06 77 44 73 03	<p>7 rue du Vieux-Moulin 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p> <p>Site Internet : cavedelaborde.com</p>

INFORMATIONS PRATIQUES 2021

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez d'emménager à Saint-Denis-sur-Loire ? Vous souhaitez en savoir plus sur votre nouvelle commune ? Rien de plus simple, rendez-vous en Mairie et nous vous remettons :



- Le dernier bulletin municipal paru ;
- Un plan de la commune ainsi qu'un plan des circuits pédestres ;
- Les différents plans de préventions.

MAISON DES ASSOCIATIONS

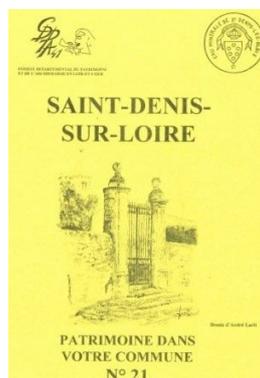
Cette salle d'une capacité d'accueil maximum de 80 personnes est, en temps normal, disponible à la location pour vos banquets, repas de famille, vins d'honneur, réunions, ...

Au vu du contexte sanitaire actuel, la maison des associations est actuellement fermée. Nous vous tiendrons informé de sa réouverture.



LE PATRIMOINE DE NOTRE COMMUNE !

Pour ceux qui le souhaiteraient, le Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher vous propose cet ouvrage de recensement du patrimoine existant sur notre commune. Vous pouvez vous le procurer auprès du Secrétariat de Mairie moyennant la somme de 17€



INFORMATIONS DIOCÉSAINES par Christine DOLLÉANS

L'ouverture de l'église

L'église de Saint-Denis-sur-Loire fait partie du secteur paroissial de Fossé / Villerbon qui rassemble douze paroisses. Depuis début décembre, une messe est célébrée à l'église de Saint-Denis-sur-Loire **tous les samedis à 18h**. C'est le Père DJOKÉ, nouveau curé de la Paroisse, qui célèbre cet office, aidé par l'équipe liturgique en place.

Depuis début novembre, vous êtes aussi invités à y entrer, **le vendredi de 16h30 à 17h30** (sauf exception affichée sur la porte) pour un temps de visite, de silence, de repos, de méditation, de prière, d'écoute musicale, de recueillement, d'échange fraternel avec les personnes présentes qui sauront vous accueillir et vous écouter.

Vous y êtes les bienvenus !

Un livret de présentation de l'église est à votre disposition afin de permettre la découverte de cette église, riche en éléments remarquables, et vous pourrez également demander une visite commentée.

Horaires des messes – secteur Fossé / Villerbon

Le dimanche, la messe est célébrée à 10h30 à Villebarou.

Informations paroissiales :

Presbytère de Fossé, 1 rue des Noyers – 41330 FOSSÉ

Tél : 02 54 20 04 42

Courriel : paroissedefosse@wanadoo.fr

Blog : <http://paroissedefosse.over-blog.com>



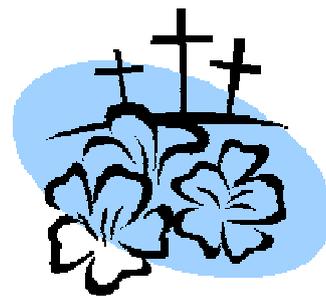
CIMETIÈRE : avis à la population

Plusieurs concessions trentenaires ou cinquantenaires du cimetière de Saint-Denis-sur-Loire sont échues.

Nous vous serions reconnaissants de vérifier la date d'échéance de votre concession familiale. Si cette date est dépassée, merci de venir au secrétariat de mairie pour régulariser la situation. A défaut, la concession pourra faire l'objet d'une reprise par la Commune.

Nous vous en remercions par avance.

Un nouveau règlement du cimetière communal a été voté le 4 juillet 2019 (délibération n°2019-026). Nous invitons les familles à en prendre connaissance car il s'applique désormais à tous, quel que soit l'âge de votre concession. Il est disponible en Mairie, affiché dans l'enceinte du cimetière et sur le site www.saintdenisurloire.fr.



REPLACEMENT DES COMPTEURS ELECTRIQUES

La campagne de remplacement des compteurs électriques menée par ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, doit commencer à Saint-Denis-sur-Loire à compter du mois de février.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil possible à l'entreprise mandatée par ENEDIS.

STOP PUB

Si vous n'êtes pas intéressé(e) par les publicités que vous recevez en nombre dans vos boîtes à lettres, vous avez la possibilité d'apposer un autocollant qui en limite la distribution.

Agglopolys et Val-Eco distribuent des autocollants STOP PUB, et des exemplaires sont disponibles en Mairie.



La Municipalité et la Gendarmerie Nationale souhaitent vous apporter quelques informations et vous donner quelques conseils. En effet, de nouvelles vagues de cambriolages sont régulièrement signalées à Saint-Denis-sur-Loire et dans des communes voisines.

Nous vous recommandons :

- D'être vigilant sur ce qui se passe d'anormal autour de chez vous.
- D'être prudent quand des démarcheurs à domicile, des colporteurs ou toute autre personne viennent sonner à votre porte. **En cas de doute, n'ouvrez pas.** Le secrétariat de Mairie peut vous renseigner, le cas échéant, si des démarcheurs se sont préalablement présentés en Mairie.
- D'être prudent sur le démarchage par téléphone, surtout si on vous demande des renseignements personnels (âge ?, personne seule ?). Vous pouvez ne pas répondre, ne prenez pas de rendez-vous en cas de doute...

De contacter la Gendarmerie (17 ou 112) pour signaler tout comportement ou véhicule suspect. Notez éventuellement les numéros de téléphone, les plaques minéralogiques des véhicules... Tout renseignement pouvant par la suite être utile aux gendarmes.

Une alarme individuelle reste le meilleur moyen de protection de votre domicile.



PLAN HIVER



Suite aux intempéries de l'hiver 2009, la commission Voirie a travaillé sur un « Plan Hiver » qui, à défaut de résoudre tous les problèmes dans de telles circonstances, permettra de mieux organiser le travail et de définir les priorités.

Deux objectifs ont guidé son action :

- Faire en sorte que chaque dionysien puisse rejoindre, dans les meilleures conditions possibles, la RD 2152 depuis son domicile.
- Améliorer la sécurité sur certains axes de circulation où de nombreux problèmes sont survenus lors d'épisodes hivernaux.

Nous tenons cependant à rappeler que, parmi ces problèmes, la plupart étaient dus autant, si ce n'est plus, au comportement des automobilistes qu'au mauvais état des chaussées.

Notre démarche a consisté à recenser un certain nombre d'axes prioritaires à entretenir, à référencer les routes qui pourraient être coupées car non entretenues, à modifier temporairement des sens de circulation...

Routes prioritairement traitées dans le Bourg :

- Rue de la Loire
- Chemin de Pissevin et rue du Vieux Moulin jusqu'au stop rue de la Borde
- Rue du Lierre (jusqu'à la dernière maison)

Routes prioritairement traitées aux Mées :

- Rue du Bois (à partir des premières maisons)
- Rue de la Croix (du croisement avec la rue du Bois jusqu'à la RD 2152)

Routes prioritairement traitées à Macé :

- Rue Médicis

Routes prioritairement traitées à Villeneuve :

- Rue du Château d'eau (du pont SNCF à l'embranchement du RD140 par le chemin Fleuri)
- Route de Villefolet à Saint-Denis-sur-Loire (de la RD 2152 à Villefolet)
- Chemin de l'Organdière
- L'itinéraire du ramassage scolaire sera traité par le chemin des Renuelles et chemin Fleuri.



Le sens de circulation dans le secteur Villeneuve-Villefolet sera modifié le temps de l'application du « Plan Hiver » (voir plan ci-contre).



**ROUTE
BARRÉE**

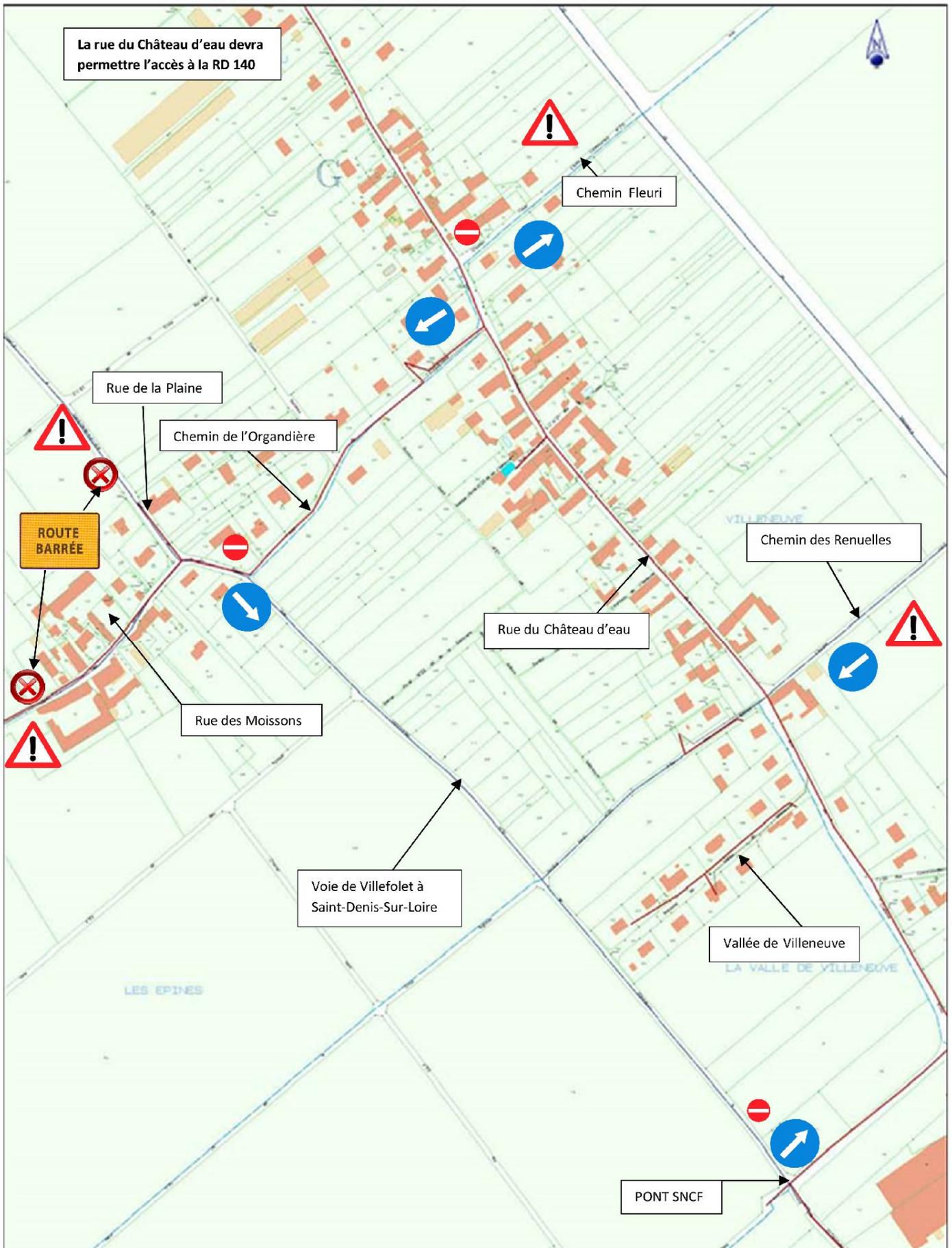
Liste des routes fermées à la circulation dans le cadre de ce plan :

- Villefolet – Rue de la Plaine (après la dernière maison)
- Villefolet – Rue des Moissons (après la dernière maison)
- VC n°2 entre le Bourg (après la dernière maison) et les Mées (avant la première maison)

Les routes, voies et chemins qui ne figurent pas sur cette liste ne seront donc pas fermées à la circulation mais ne seront pas prioritairement « dégagées ». Certaines d'entre elles, notamment à cause de leur caractère pentu (rue Muraton, rue de la Borde, par exemple) pourraient s'avérer dangereuses. Il conviendra aux riverains d'être prudents s'ils veulent y accéder en voiture et aux autres automobilistes d'éviter de les emprunter.

Le personnel communal, en cas d'intempéries importantes, sera mis sous astreintes même, éventuellement, durant leurs congés.

PLAN HIVER - Villeneuve - Villefolet



La page citoyenne

Les quelques informations et recommandations ci-dessous sont pleines de bon sens mais chacun de nous ne pense pas forcément à la gêne qu'il peut occasionner à autrui dans ses gestes quotidiens. Nous nous permettons régulièrement de faire une petite piqûre de rappel...

Stationnement sur la Commune

Nous souhaitons vous faire part de quelques conseils quant au stationnement sur la Commune :

- Ne pas stationner sur la voie publique lorsqu'il y a un parking à proximité ou que vous pouvez rentrer votre véhicule sur votre terrain. Certains stationnements sont vraiment dangereux.
- Laisser le stationnement sur les parkings dédiés (mairie et école) aux usagers de ces services. Merci aux riverains de stationner sur le parking des Ouches, en face de celui de l'école ;
- Ne pas stationner, bien sûr, devant les entrées de terrains et les portes de garage... même s'il n'y a pas de panneau d'interdiction de stationner !
- Penser à laisser la libre circulation et la liberté de manœuvre aux véhicules de services publics (bus de transport scolaire, benne à ordures...).

Merci de respecter ces quelques règles pour la sécurité et le confort de tous.



Elagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public



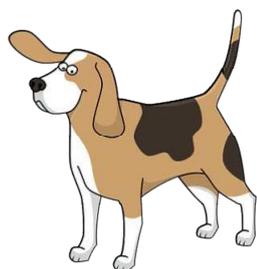
Nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. Nous sommes régulièrement confrontés à des gênes occasionnées par l'empiétement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines. Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer **dangereuse** car la visibilité des automobilistes peut être limitée. Il peut arriver aussi que des branchages dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules, pire encore de blesser un cycliste ou un piéton. **A défaut, nous les ferons tailler et élaguer aux frais des propriétaires.**

Interdiction de brûlage des déchets végétaux par les particuliers

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts stipule que tous les déchets végétaux, quelle qu'en soit l'origine, doivent être déposés en déchetterie s'ils ne sont pas utilisés localement sous forme de paillage ou de compost.

Il est depuis cette date strictement interdit aux particuliers de brûler leurs végétaux. De fait, inutile de venir déclarer en mairie vos opérations de brûlages puisqu'elles sont désormais INTERDITES.

RAPPEL : Le brûlage des déchets végétaux à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 €. Cette règle s'applique à toutes et tous.



Les chiens sont nos amis ... Mais ils ne doivent pas :

- Divaguer sur la voie publique, mais être **tenus en laisse**,
- Laisser leurs déjections n'importe où,
- Gêner le voisinage par des aboiements trop fréquents voire, parfois, quasi permanents.

Merci aux maîtres d'aider leurs compagnons à quatre pattes à respecter ces quelques règles élémentaires.

Lutte contre les bruits de voisinage



Par arrêté préfectoral du 12 mars 2020 : Tous les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances (piscines, ...) doivent éviter d'être à l'origine de bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage à l'occasion de fêtes privées, de jeux ou de diffusions musicales.

Les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies...) ne peuvent être effectués que :

- en semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Points tri

La commune dispose actuellement de deux points tri : **un dans le Bourg** (sur le parking de l'école), **l'autre à Villeneuve** (rue du Château d'eau).

Lorsque vous vous rendez à l'un de ces deux points et que les conteneurs sont pleins, tentez votre chance à l'autre ! Celui de Villeneuve est doublé et rarement saturé.

Si un conteneur est plein, n'hésitez pas utiliser le flashcode qui est dessus. Vous avertirez ainsi directement le prestataire qui viendra le vider dans les meilleurs délais.

RAPPEL : NE LAISSEZ JAMAIS RIEN À CÔTÉ DES CONTENEURS. Les employés municipaux ont d'autres missions que de ramasser les dépôts sauvages.



Chiffres officiels de population

Malgré le recensement effectué début d'année 2020, les chiffres de la population officielle de la commune au 1^{er} janvier 2021 sont ceux de la population légale de ... 2018 en raison d'un mode de calcul particulier pour assurer l'équité entre toutes les communes qui ne sont pas recensées la même année.

La population municipale est de **850** personnes (ayant leur résidence habituelle sur la commune).

Celle comptée à part est de **25** personnes (ayant une résidence familiale sur la commune mais résidant dans une autre commune).

La population totale est donc de 875 habitants.

Qui ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? A la mairie du domicile, ou pour certaines communes par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? Pour vous enregistrer et déclencher votre convocation à la journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales. L'attestation est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pensez-y : Le recensement doit se faire dans les 3 mois suivants la date d'anniversaire des 16 ans.

Mémento des démarches administratives

Objet de la demande	Où s'adresser	Pièces à fournir - Conditions	Commentaires
PACTE CIVIL DE SOLIDARITE (PACS)	En mairie ou chez un notaire (depuis le 1er novembre 2017)	Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur PACS, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité. Renseignement en mairie ou sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144	
CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)	En mairie « station »	S'adresser aux mairies équipées pour la délivrance des CNI et passeports biométriques.	Présence obligatoire du demandeur
PASSEPORT BIOMETRIQUE	La Chaussée Saint Victor, Blois, Vineuil, Mer, ... aux jours et heures d'ouverture	Prendre rendez-vous La liste des mairies « station » est disponible à Saint-Denis-sur-Loire.	
DUPLICATA DU PERMIS DE CONDUIRE		S'adresser en Préfecture	Aucune démarche en mairie
RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE		S'adresser en Préfecture ou sur https://www.service-public.fr/	
CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (ex carte grise)		A compter du 1er novembre 2017, toutes les démarches doivent se faire en ligne ou auprès d'un professionnel habilité, les guichets de la Préfecture sont définitivement fermés. Cartes Grises en ligne : https://immatriculation.ants.gouv.fr/	
AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE		En raison du contexte de lutte contre le terrorisme, un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs (AST) a été mis en œuvre depuis le 15 janvier 2017. ATTENTION, aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire. Cette AST est matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA (n° 15646*01), renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire. Ce formulaire est accessible sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359	
COPIE D'ACTE DE NAISSANCE		Faire un courrier à la commune du lieu de naissance en joignant une copie d'une pièce d'identité et préciser sur la demande les nom, prénom et date de naissance des parents (même pour les personnes majeures) sans oublier évidemment l'enveloppe timbrée pour la réponse.	
CERTIFICAT D'HEREDITE		La mairie de Saint-Denis-sur-Loire ne délivre pas ce document.	
INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES		Pour pouvoir voter aux élections, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er tour de scrutin.	

Eau & Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Mobilité

Développement économique

Loisirs

Gestion des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement

LA DÉPÊCHE D'AGGLOPOLYS

Actualité Dernières nouvelles d'Agglopolys

AVEC AGGLOPOLYS, AMÉLIOREZ VOTRE LOGEMENT !

Rénovation énergétique, adaptation de logement, vétusté... Quel que soit votre projet, le dispositif Rénov'Habitat vous accompagne : conseils techniques, appui administratif et aides financières.



Agglopolys a souhaité renforcer sa politique d'amélioration de l'habitat privé en créant un dispositif ambitieux : Rénov'Habitat. Dans le maquis des aides et démarches commerciaux, c'est un accompagnement complet, personnalisé et gratuit qui vous est proposé.

- Des conseils techniques pour réaliser vos travaux
- Un appui administratif pour vous aider dans vos démarches
- Des aides financières pour alléger votre facture.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Optimisez le confort thermique de votre maison

Ne plus souffrir du froid l'hiver et de la chaleur l'été, rendre son logement moins énergivore pour réduire la facture d'énergie et limiter son impact sur l'environnement, donner de la valeur à son bien. Pour des travaux d'isolation des combles, des murs, ventilation, équipement de chauffage, fenêtre double vitrage, robinet thermostatique...

ADAPTATION AU LOGEMENT

Améliorez votre autonomie chez vous

Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Pour le remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied, la pose de barres d'appui, l'installation de WC surélevés, de volets roulants électriques, d'un monte-escalier, d'une rampe d'accès extérieure, l'élargissement d'une porte intérieure, la motorisation de portail...

VÉTUSTÉ

Réhabilitez votre logement vétuste

Votre logement est très dégradé et vous souhaitez le réhabiliter pour vivre dans de meilleures conditions ? Pour des travaux de mise aux normes, la réfection du système d'eau chaude sanitaire et de chauffage, la création d'une salle de bains...

Pour en bénéficier...

- Effectuer des travaux de rénovation, et non de construction ou d'extension
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment
- Montant minimum des travaux : 1 500 € (excepté les travaux d'adaptation)
- Logement situé sur le territoire d'Agglopolys
- D'autres conditions s'appliquent suivant la nature des travaux (ressources, type de logement...).

En savoir plus : agglopolys.fr

Pour tout projet, toute question, contactez le Conseiller Rénov'Habitat : 02 54 56 49 99/renov-habitat@agglopolys.fr

Avec l'Agence nationale de l'habitat, la Banque des territoires, le Fonds européen de développement régional, la Région Centre-Val de Loire, l'Agence départementale d'information sur le logement de Loir-et-Cher et SoliHA.



PLUi ET CONSTRUCTIBILITÉ DES PARCELLES



Agglopolys s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat-déplacements (PLUi-HD). Les différentes pièces du futur document d'urbanisme, dont le zonage et le règlement, sont en cours d'élaboration. Des temps de communication avec les habitants d'Agglopolys sont prévus en 2021 avant une enquête publique, pour une mise en application au second semestre 2022.

Si vous vous posez des questions sur la constructibilité de vos parcelles, voici les grands principes à retenir :

Comment se fait le choix des zones constructibles ?

Différentes lois ont progressivement enrichi le code de l'urbanisme pour **protéger les espaces agricoles et les espaces forestiers et naturels de l'urbanisation**. Il s'agit de maintenir les terres agricoles exploitées ou en friches garantes de l'autonomie alimentaire du territoire, ne pas rendre plus difficile leur exploitation, et de protéger les espaces jouant un rôle pour la biodiversité, le climat et la qualité de l'air.

La mise en place ou le maintien de zones constructibles doit être justifié par les besoins réels du territoire pour les 15 années à venir. La priorité est de réaliser les nouveaux logements dans les espaces déjà bâtis (divisions foncières, remise sur le marché du logement vacant...). La localisation des zones à construire doit être analysée au regard de plusieurs enjeux : risques, paysage, biodiversité, agriculture, proximité des services et des emplois...

La construction dans les hameaux fait l'objet d'une attention particulière pour ne pas augmenter de manière trop importante le nombre d'habitants dans ces secteurs (passage d'engins agricoles, nuisances sonores/poussières...). **Ainsi il ne sera plus possible de construire de nouvelle habitation dans les hameaux de petite taille.**

Des terrains qui étaient constructibles deviennent inconstructibles. Comment leurs propriétaires seront-ils informés ? Comment les futurs acquéreurs peuvent-ils s'assurer de la constructibilité d'une parcelle ?

Le caractère constructible ou non d'un terrain n'est pas immuable. Un terrain n'est pas automatiquement constructible de manière indéfinie, l'urbanisme fait régulièrement l'objet de nouvelles lois pour s'adapter aux contraintes environnementales, aux besoins sociaux...

Les propriétaires sont tenus de se tenir informés sur l'évolution des règles d'urbanisme, il ne sera pas réalisé

de communiqué à portée individuelle. Ils peuvent contester ces évolutions, mais c'est l'intérêt général qui prime. Des réunions publiques seront organisées début 2021, un registre est tenu dans chaque mairie et une fois le projet de PLUi-HD arrêté, une enquête publique sera menée avant son approbation définitive.

Dès lors, dans le cas où un projet de construction irait à l'encontre des futures règles applicables du PLUi-HD, l'octroi du permis de construire peut être suspendu pendant 2 ans ; c'est ce qu'on appelle « le sursis à statuer ». Lors de la vente d'un terrain, pour l'acheteur il est judicieux de **faire inscrire dans le compromis de vente une condition suspensive** liée à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours.

Des constructions existantes se retrouvent en zone non constructible. Perdront-elles de la valeur, ne pourront-elles plus être vendues ?

Une construction bâtie légalement avant le PLUi-HD peut effectivement se retrouver en zone agricole ou naturelle, par principe inconstructible. Ces biens pourront toujours être vendus, ils seront toujours recherchés par les acquéreurs souhaitant habiter un milieu rural, avec un grand terrain, sans risque de voir se construire de nouvelles maisons autour :

- **s'il s'agit d'une habitation** : des extensions et des annexes (piscine, garage...) pourront être réalisées. Une règle précisera les seuils à ne pas dépasser.
- **s'il s'agit d'un ancien bâtiment agricole** : certains bâtiments seront repérés sur le plan de zonage afin de permettre au propriétaire de demander un changement de destination en vue de la réalisation d'un projet en ces murs (pour y faire un logement, un atelier d'artisanat, un gîte...).
- la reconstruction à l'identique sera autorisée dans les zones Agricoles et dans les zones Naturelles (hors forêts et vallées inondables).

Pour plus d'informations sur le PLUi-HD, rendez-vous sur agglopolys.fr/plui ou dans votre mairie.



AIDES AUX ENTREPRISES

Soutien aux commerces et aux TPE

Agglopolys, dans le cadre de sa politique locale de soutien aux activités commerciales, a mis en place un nouveau dispositif d'aide aux commerces et très petites entreprises situés sur son territoire.

Objectifs :

- Renforcer l'attractivité du commerce de proximité et le maintien d'activités dans les centres-villes et centres-bourgs
- Favoriser l'artisanat et développer les activités de services
- Favoriser la création d'activités et d'emplois
- Favoriser la reprise et la transmission des petites entreprises

Conditions requises pour les artisans, commerçants et prestataires de services (existants ou en création) :

- Être inscrit au répertoire des métiers ou au registre du commerce
- Réaliser un chiffre d'affaires annuel < 1 000 000 M€ HT
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Ne pas être situé dans un parc d'activités économiques.

Activités exclues de l'éligibilité du règlement :

- Les agences de services (immobilières, bancaires, assurances, courtages, intérim...),
- Les professions libérales, les pharmacies, les commerces saisonniers, les micro-entrepreneurs,
- Les commerces de gros, les activités d'hébergements.

Nature des investissements subventionnables :

- Les aménagements immobiliers (travaux liés aux économies d'énergie, de mise en accessibilité et mise aux normes, amélioration des conditions de travail et de sécurité...)
- La rénovation et l'extension des devantures, enseignes, vitrines
- L'équipement des véhicules de tournées, pour les artisans/commerçants « alimentaires »
- Les investissements en matériel, pour les artisans/commerçants « alimentaires », en complément de travaux sur l'immobilier et s'ils apportent une réelle plus-value à l'entreprise.

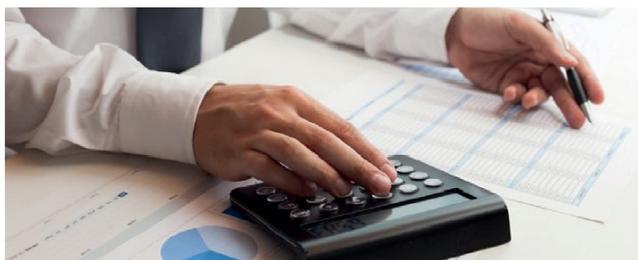
Forme et montant de l'aide :

- L'investissement subventionnable minimum est de 4 000 € HT
- Le taux d'aide maximum est de 30 % de l'assiette des investissements subventionnables
- L'aide prend la forme d'une subvention, de 1 200 à 5 000 €.

Les dépenses ne doivent pas être engagées avant de recevoir l'accusé de réception du dossier complet par Agglopolys.

Règlement complet sur agglopolys.fr

Retrait et dépôt des dossiers à la mairie de votre établissement.



Prêt d'honneur à taux zéro

Agglopolys soutient le dispositif d'Initiative Loir-et-Cher, visant à aider les chefs d'entreprises dans leur projet de création/reprise/développement d'activité, grâce à des financements (prêts d'honneur à taux zéro de 1 500 à 30 000 €) qui permettent de faire levier sur des emprunts bancaires, avec un accompagnement gratuit par un parrain bénévole.

En 2019, sur le territoire d'Agglopolys, Initiative Loir-et-Cher a soutenu 55 entreprises en accordant 778 000 € de prêt, permettant ainsi la création ou le maintien de 230 emplois et la production d'un effet levier sur 5 millions d'euros de prêts bancaires.

**Contact : 02 54 56 64 17 - ilc@initiative-loir-et-cher.fr
initiative-loir-et-cher.fr**

Actualité Dernières nouvelles d'Agglopolys

Développement économique

Aide aux petites entreprises locales : participation d'Agglopolys au fonds Renaissance

Pour accompagner le redémarrage de l'économie de proximité, et plus particulièrement les petites entreprises de moins de 20 salariés qui ne peuvent être satisfaites par les dispositifs déjà en place, la Région, en partenariat avec la Banque des territoires et les intercommunalités volontaires, a mis en place le fonds de solidarité Renaissance. Agglopolys participe à ce dispositif à hauteur de 200 000 €.

Complémentaire au fonds national de solidarité, mais aussi à l'ensemble des autres mesures mises en œuvre en cette période de crise, le fonds Renaissance doit permettre à toutes les petites entreprises de moins de 20 salariés, de tous types d'activité (commerce, hôtellerie, restauration, tourisme...), implantées en Centre-Val de Loire, d'affronter le plus efficacement possible cette situation exceptionnelle non sans conséquence sur leur trésorerie et les emplois.

Le fond a déjà bénéficié à 10 entreprises situées sur le territoire d'Agglopolys.

Pour en savoir plus sur ce fonds, contactez Initiative Loir-et-Cher : ilc@initiative-loir-et-cher.fr



L'ACTUALITÉ DU PLAN CLIMAT D'AGGLOPOLYS



Participez au défi alimentation !

Une nouvelle édition du défi alimentation se lance sur notre territoire, dans le cadre du Plan Climat d'Agglopolys. L'objectif : vous proposer un accompagnement pratique, ludique et convivial pour manger des produits sains, de proximité, sans augmenter votre budget.

Des ateliers, visites et événements sont proposés tout au long de l'année :

- **Atelier Cuisine anti-gaspi**
Samedi 9 janvier – Espace Mirabeau, Blois
- **Atelier Réduire les polluants en cuisine**
Samedi 6 mars – Maison des Provinces, Blois
- **Atelier Jardinage au naturel**
Samedi 17 avril – Les Métairies, Blois
- **Atelier Cuisine locale et équilibrée**
Samedi 12 juin – Espace Quinière, Blois

Chaque atelier propose un temps d'échanges sur les pratiques de chacun et un outil pour découvrir et suivre l'évolution de ses pratiques (Les petits pas...). Car les petits pas du quotidien ont souvent un impact bien plus important qu'on ne le croit !

Chaque rendez-vous est gratuit et ouvert à tous, sur inscription.

Si vous souhaitez augmenter votre part de produits bio et locaux dans votre alimentation sans pour autant augmenter votre budget alimentaire, les événements de ce défi alimentation sont pour vous !

Ce projet est animé par Les Métairies du Pont St-Michel et coordonné par le Graine Centre-Val de Loire, réseau d'éducateurs à l'environnement, Agglopolys, la Ville de Blois et le Pays des Châteaux.

Informations et inscriptions

Ane-Lise Delabruyère - Les Métairies du Pont St-Michel
06 89 17 34 99 - al.delabruyere@gmail.com
www.grainecentre.org/defi-alimentation

Environnement

Actualité Dernières nouvelles d'Agglopolys

VISITEZ UN APPARTEMENT TÉMOIN EN RÉSIDENCE AUTONOMIE À BLOIS !

Alors que le chantier bat son plein, il est possible dès à présent de visiter un appartement témoin au sein de la nouvelle résidence autonomie destinée aux seniors, située rue de Vauquois à Blois. Son ouverture est prévue début 2021.

Solution d'habitat intermédiaire, la résidence autonomie permet aux seniors de vivre de façon totalement indépendante au sein d'un appartement adapté, dans un cadre convivial et sécurisant, avec des espaces collectifs (restauration, salons, terrasse, jardin...).

Moderne et confortable, la future résidence rue de Vauquois sera ouverte sur la vie de quartier et proche de toutes commodités.

Pour cette nouvelle étape de votre vie, vous n'aurez qu'à poser vos valises (et vos meubles) pour vous sentir comme chez vous... mais en mieux !

Visite sur rendez-vous :

- Par téléphone : 02 54 78 10 99
 - Par mail : residence.autonomie@ciasdublaisois.fr
- www.ciasdublaisois.fr/residence-autonomie



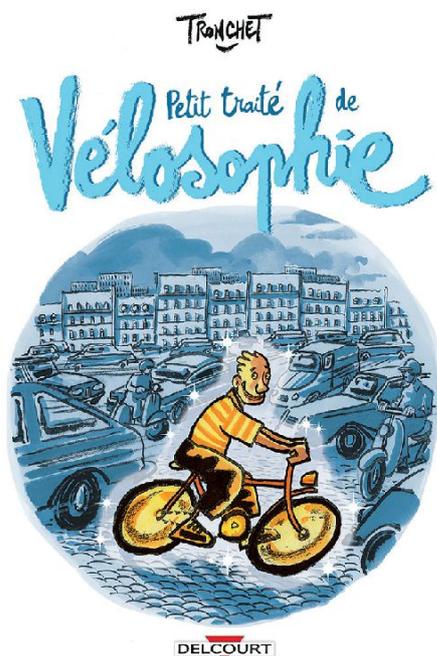
VISITE D'UN APPARTEMENT TÉMOIN SUR RENDEZ-VOUS

Renseignements et prise de rendez-vous :
residence.autonomie@ciasdublaisois.fr - 02 54 78 10 99



QUELLE PLACE POUR LE VÉLO DANS L'AGGLOMÉRATION ?

Agglopolys, bd BOUM et Les Vélos Verts organisent un débat ouvert à tous, **le samedi 21 novembre 2020 à 11h** avec Didier Tronchet, auteur du « Petit traité de Vélosophie » (bande dessinée des éditions Delcourt).



Etre à vélo, c'est être « vélosophe » : décider d'aller vers soi, puisqu'il faut être concentré, mais aussi, prendre le temps d'observer... Faire du vélo réveille tous nos sens. Prendre le guidon, c'est aussi se méfier des prédateurs que sont les automobilistes, et développer une hyper vigilance au monde qui nous entoure... Paradoxalement, enfourcher son biclou, c'est aussi être plongé dans un état différent. Pourquoi ? Didier Tronchet, cycliste convaincu, a une théorie : le mouvement du pédalier de la petite reine serait hypnotique...

Venez à la rencontre de Didier Tronchet, qui sera aux côtés de Christophe Degruelle, président de la Communauté d'agglomération de Blois, et de Pierre Lambin, directeur des Vélos Verts, pour un échange sur la place à donner au vélo dans une agglomération comme la nôtre.

Débat au local des Vélos Verts au 3, avenue Gambetta à Blois, à l'occasion de bd BOUM et de l'inauguration du local Les Vélos Verts, parrainé par Didier Tronchet.

AGGLOPOLYS, UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Sur le territoire de la communauté d'agglomération de Blois, les entreprises bénéficient d'un parcours résidentiel privilégié. Pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises aux bureaux modernes et accueillants, ateliers relais tout équipés ou à aménager dans des villages d'entreprises, zones d'activités dédiées à l'artisanat, aux PME-PMI ou aux grandes implantations...

Chefs d'entreprises, porteurs de projets, Agglopolys vous accompagne

Si vous êtes chef d'entreprise ou souhaitez le devenir, contactez la mission développement économique et territorial d'Agglopolys qui propose aux entreprises une offre de services globale permettant de les accompagner au mieux dans leurs projets.

Aide à la création d'entreprise

Agglopolys soutient ou participe à plusieurs dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises :

- Mature Entreprise : couveuse d'entreprises, installée à Blois depuis 2006
- Initiative Loir-et-Cher : prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises
- ADIE : micro-crédit pour les créateurs exclus du système bancaire

Aide à l'implantation et à l'extension

Parce que réussir le développement de son entreprise demande de l'organisation, Agglopolys et son réseau de partenaires se chargent de trouver aux chefs d'entreprises des solutions adéquates : immobilier, foncier, financement, recherche de partenaires, recrutement, formalités diverses...

Ainsi, Agglopolys répond à toutes vos questions grâce à une collaboration étroite avec ses différents partenaires :

- La SEM (société d'économie mixte) d'aménagement : 3 Vals aménagement

- La SEM patrimoniale : Territoires Développement
- La Maison de l'emploi du Blaisois

En fonction de la réglementation en vigueur et pour certains projets de création ou de développement d'entreprise, Agglopolys peut accompagner ces projets par des aides sur l'investissement immobilier. Le Conseil Régional peut aussi abonder ces aides. Des aides d'Agglopolys peuvent également être mobilisées dans le cadre de projets innovants ou sur la recherche et le développement.

Aide aux hébergements hôteliers

Le fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers soutient le développement de l'offre hôtelière, contribue au développement touristique durable du territoire, accompagne la montée en gamme des établissements. Ces aides peuvent être mobilisées dans le cadre de travaux d'investissement immobilier y compris pour l'hôtellerie de plein air.

Mission développement économique et territorial Hôtel d'agglomération

1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois

Tél. 02 54 90 35 22 - dev-eco@agglopolys.fr

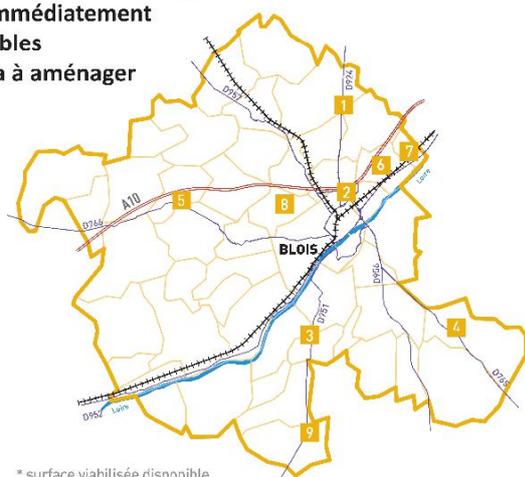
L'offre foncière

- 1 000 ha de parcs d'activités
- 41 parcs d'activités sur 22 communes

Prix du foncier au m² : de 10 € (artisanat) à 50 € (commerce)
Carte interactive des parcs d'activités sur agglopolys.fr

Parcs d'activités d'Agglopolys :

13 ha immédiatement disponibles
et 32 ha à aménager



* surface viabilisée disponible

- | | |
|---|--|
| <p>1 AVERDON
Parc d'activités de Malakoff
4,5 ha à aménager</p> | <p>6 LA CHAUSSÉE SAINT-VICTOR
Parc d'activités des Châteaux
2,4 ha* + 22,4 ha à aménager
28€ HT/m²</p> |
| <p>2 BLOIS
Parc d'activités des Guignières
1,1 ha* - 27 € HT/m²</p> | <p>7 MÉNARS
Parc d'activités du Courtois
0,22 ha* - 14 € HT/m²</p> |
| <p>3 CANDÉ-SUR-BEUVRON
CHAILLES - LES MONTILS
Parc d'activités de l'Artoouillet
1,8 ha* - 10€ HT/m²</p> | <p>8 SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY
Parc d'activités de la Boissière
0,96 ha à aménager</p> |
| <p>4 COUR-CHEVERNY
Parc d'activités de l'Ardoise
4,3 ha* - 18 € HT/m²</p> | <p>9 SAMBIN
Parc d'activités des Plantes
4 ha à aménager</p> |
| <p>5 HERBAULT
Parc d'activités des Mûriers
3,4 ha* - 12 € HT/m²</p> | |

Dossier Développement économique

Le parc des Châteaux

Situé à proximité immédiate de l'A10, sur la commune de La Chaussée Saint-Victor, le Parc des Châteaux est le nouveau parc d'activités d'Agglopolys. Les travaux de viabilisation engagés en septembre 2015 ont permis de livrer une première tranche de 15,3 ha en 2016. Au total, le parc d'activité couvrira 37 ha.

Les années 2018/2020 ont vu une forte commercialisation de la 1^{ère} tranche (9 entreprises pour 11,5 hectares) : Chiesi, Feuillette, GRDF, La Bourriche aux Appétits, Lavoisier, Liquid Control, MCI Pesage, Metal Home, Sorvi. Devant ce franc succès, la seconde tranche sera viabilisée en 2021, plusieurs années en avance par rapport au calendrier initial.

La reconversion de friches industrielles

Agglopolys investit dans la reconversion des friches industrielles qui constituent de nouvelles opportunités de localisation pour les entreprises.

Site Cino Del Duca

Après l'achèvement de la démolition en 2016, il accueillera de nouvelles entreprises sur 5 ha, au cœur de la zone

industrielle de Blois. En effet, le permis de construire a été accordé à Concept Ty pour son projet de construction d'immobilier d'entreprise (bureaux et locaux d'activités). Ce promoteur réalisera un village d'entreprises de 6 800 m². La société Kiloutou vient de s'installer sur le site.

Le village d'entreprises de l'Arrou

Au sein d'un village d'entreprise d'une superficie totale de 6 200 m² situé route de Château-Renault à Blois, Agglopolys propose, à la location ou à la vente, quelques bureaux à partir de 65 m².

Des locaux libres ?

Agglopolys accompagne les entreprises dans leur recherche de foncier et d'immobilier. Si vous êtes propriétaire ou avez connaissance de biens immobiliers (locaux commerciaux, bureaux, commerces...) à la vente ou à la location, faites-les connaître à la mission développement territorial et économique d'Agglopolys (tél. 02 54 90 35 22).

Le Lab : l'espace collaboratif pour entreprendre



Le Lab, pôle d'entreprises d'Agglopolys, situé à Blois, regroupe sur un même lieu une pépinière d'entreprises, un espace de coworking et un hôtel d'entreprises. Le tout, avec un animateur sur site et des événements réguliers consacrés à l'entrepreneuriat et au numérique.

Le Lab organise aussi des ateliers, des formations et des conférences ouverts aux habitants d'Agglopolys.

En y louant des bureaux, ateliers, locaux mixtes et salles de réunion, vous bénéficiez de prestations clé en main : très haut débit par fibre optique, espaces détente et repas, conciergerie, parking privé...

Pépinière

La pépinière soutient les créateurs d'entreprises en leur offrant, en plus d'une solution d'hébergement à tarif attractif, un accompagnement personnalisé (conseil, suivi d'activité). La vie en pépinière permet aux entreprises d'échanger, de s'entraider, d'étoffer leurs réseaux.

Coworking

Le coworking est un espace de travail partagé, permettant aux entrepreneurs nomades, indépendants ou télétravailleurs de se retrouver dans un cadre professionnel et convivial.

Hôtel d'entreprises

L'hôtel d'entreprises héberge les entreprises matures ou en développement.

3/5 rue Roland Garros à Blois
Tél. 07 85 66 83 23 - 02 54 74 72 21
lelab.agglopolys.fr



PÔLE D'ENTREPRISES
D'AGGLOPOLYS



L'EAU DE BLOIS/AGGLOPOLYS

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois, assure en lieu et place des communes, le service d'eau potable, soit directement avec l'Eau de Blois/Agglopolys, soit par l'intermédiaire de représentants dans des syndicats d'eau potable.

L'Eau de Blois/Agglopolys a pour mission la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable :

- Assurer l'entretien, la maintenance, le renouvellement des réseaux, ouvrages, équipements ;
- Contrôler la qualité de l'eau, du service rendu de manière générale ;
- Assurer la relation avec les usagers (gestion des abonnements, relève, facturation et recouvrement, information...);
- Investir, adapter le patrimoine aux besoins, au contexte réglementaire et aux évolutions techniques.

Communes concernées : Blois, Candé-sur-Beuvron, Chailles, Champigny-en-Beauce, Chaumont-sur-Loire, Cheverny, Cour-Cheverny, Fossé, Françay, Herbault, Marolles, Molineuf, Orchaise, Rilly-sur-Loire, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Santenay, Seur, Villebarou.

Contact : Eau de Blois/Agglopolys



0 806 000 139 (coût d'un appel local) aux heures d'ouverture du service clientèle + 24h/24 pour les urgences techniques.

ou



eau@agglopolys.fr
eaudeblois.agglopolys.fr

L'EAU POTABLE EST PRÉCIEUSE, ÉCONOMISONS-LA !

Les bons gestes pour réduire sa facture et protéger la planète



Choisir les bons outils !
M'équiper d'une douchette économe, d'une chasse d'eau double touche, de mousseurs



Chaque geste compte !
Lave-linge / lave-vaisselle toujours plein en mode éco



Réparer les fuites !
Contrôler ma consommation nocturne. Un robinet qui goutte, c'est un robinet qui coûte !



Laver ma voiture en station de lavage qui recycle l'eau



Utiliser les piscines publiques !
Une piscine privée de 40m³, c'est un an de consommation d'eau potable pour une personne



Chaque geste compte !
Une douche rapide plutôt qu'un bain.
Couper l'eau pendant le savonnage

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BESOIN D'UN RACCORDEMENT OU D'UN DÉBOUCHAGE ?

Vous êtes concerné par l'assainissement collectif si votre habitation est raccordée à un réseau d'assainissement. Le plus souvent, ces habitations sont situées dans les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.

Agglopolys gère au quotidien les lagunes, les stations d'épuration, l'entretien du réseau public et des branchements, réalise les études et les travaux des postes de refoulement, des stations d'épuration, des extensions et des améliorations du réseau public... Objectif : assurer un rejet de qualité des eaux usées traitées vers le milieu naturel.

Services aux particuliers

Pour toutes vos demandes (obstruction de canalisations situées sous le domaine public jusqu'en limite de propriété,

demande de raccordement...), contactez le 0806 000 139.

L'entretien de la partie du branchement situé en domaine privé est entièrement à la charge du propriétaire.

Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : agglopolys.fr

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération

1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois

Tél. 0806 000 139 | assainissement@agglopolys.fr



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AGGLOPOLYS VOUS ACCOMPAGNE

Conseil et accompagnement

Le SPANC conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la construction et l'entretien de leur assainissement non collectif pour leur permettre de disposer d'une installation durable et adaptée :

- Sensibilisation des propriétaires d'installations obsolètes à la réhabilitation
- Nécessité et obligation d'entretien
- Aides financières pour la réhabilitation
- Accompagnement de ceux qui désirent s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement en réhabilitant leur installation.

Contrôle

Il a également des missions de contrôle des installations, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, le SPANC, avec les services du Conseil départemental de

Loir-et-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement. Durant les travaux, l'utilisateur a obligation d'informer Agglopolys de l'avancement des travaux afin que le technicien du Conseil départemental passe vérifier leur bonne exécution par rapport au projet validé.

Coût des interventions

Les contrôles de conception et de réalisation, ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien), sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant. Le coût des interventions est révisé au 1^{er} janvier de chaque année.

Pour connaître le tarif en vigueur : agglopolys.fr

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 0806 000 139 – assainissement@agglopolys.fr

EAUX USÉES : LES BONS GESTES

Comment entretenir mon installation ?

Afin de préserver l'état de mon installation, ainsi que l'environnement, un entretien régulier est essentiel :

- Fosse septique / Fosse toutes eaux : une vidange complète doit être effectuée par une entreprise agréée tous les 4 ans en moyenne.
- Pré-filtre : nettoyage 2 fois / an environ.
- Bac dégraisseur : retrait des graisses flottantes tous les trimestres et vidange complète 2 fois / an.
- Pompe de relevage : nettoyage 1 à 2 fois / an.

Quelles sont les bonnes pratiques ?

Afin de garantir la longévité de mon installation, je ne dois pas déverser dans les canalisations (lavabo, évier, toilettes...) :

- Huiles (vidange, friture) : je les dépose à la déchetterie.
- Produits dangereux (peintures, liquides corrosifs, solvants...) : je les dépose à la déchetterie.
- Médicaments : je les rapporte à mon pharmacien.
- Déchets solides (mégots de cigarettes, lingettes, protections hygiéniques, préservatifs) : je les jette à la poubelle.



AVEC AGGLOPOLYS, JE ME DÉPLACE À VÉLO ET À PIED !

La communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacements doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon et de la marche à pied !

Je loue un vélo à assistance électrique sans contrainte

Profitez d'un vélo électrique de location à partir de 135 euros*/ an seulement, (*avec la prise en charge de la moitié du prix de l'abonnement par votre employeur, obligation légale). La location peut se faire à l'année, au mois ou au trimestre et comprend deux entretiens préventifs par an dont le changement de batterie si nécessaire.

Location Azalys	1 mois	3 mois	1 an
Abonné Azalys	30 €	60 €	180 €
Non-abonné	45 €	90 €	270 €

Pour les étudiants: - 50%.

Les vélos de location, de marque française, ont une transmission à cardan très fiable, sans salissure ni déraillement possibles.

Contact jusqu'au 31 décembre 2020 :

Agence Azalys – 3 rue du commerce à Blois
Tél. 09 693 693 41 (prix d'un appel local).

Contact à partir du 1er janvier 2021 :

indiqué sur agglopolys.fr



J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, 25% du prix du vélo est pris en charge par Agglopolys (soit jusqu'à 400€ remboursés). Deux subventions possibles par foyer. Démarche dématérialisée en ligne : agglopolys.fr

Je dis adieu au péage et j'adopte le train + vélo

Un garage à vélo sécurisé (50 places) est à disposition en gare de Blois pour permettre aux actifs de se rendre facilement de la gare à leur lieu de travail. Abonnement mensuel : 8€ / Trimestriel : 15€ / Annuel : 40€.

Contact : Stationéo, 2 av Gambetta à Blois.

Tél. 02 54 70 58 30.



Coup de pouce vélo !

Afin d'encourager les Français à se mettre au vélo, mode de transport privilégié dans le contexte de crise sanitaire et de période de distanciation sociale, le gouvernement a pris des mesures faisant la part belle à la petite reine :

- Le **Coup de Pouce "Réparation"** offre une prise en charge jusqu'à 50€ pour la remise en état d'un vélo au sein du réseau des réparateurs référencés sur la plateforme coupdepoucevelo.fr.
- Le **Coup de Pouce "Remise en selle"** offre la prise en charge d'une séance d'accompagnement à l'usage du vélo (prise en main, circulation en ville, itinéraire adapté...) au sein du réseau des vélo-écoles (référencées sur la plateforme coupdepoucevelo.fr).

Le programme Coup de pouce vélo fonctionne jusqu'au 31 décembre 2020.

Géovélo

Cette application est disponible gratuitement sur votre smartphone pour le territoire d'Agglopolys, sur App Store & Google play.

- **Navigation** - L'application fonctionne comme un GPS et vous guide en temps réel lors de vos trajets. Vous pouvez signaler une erreur cartographique, un aménagement urbain qui n'a pas été mis à jour ou des problèmes de voirie et ainsi contribuer à l'amélioration de Geovelo et du réseau cyclable.
- **Itinéraire** - Calculez des itinéraires adaptés à votre pratique, du parcours le plus rapide au plus sécurisé. L'application choisit en priorité les pistes, les bandes cyclables

et les rues peu passantes pour vous assurer confort, sécurité et tranquillité.

- **Statistique** - Mois par mois, suivez vos statistiques : kilomètres parcourus, temps d'activité, calories consommées, vitesse moyenne, etc.
- **Découverte** - L'application vous propose des balades urbaines et la découverte des plus beaux paysages.

Les services Géovélo sont disponibles également via les sites internet geovelo.fr ou agglopolys.fr



J'adopte la carte papier « L'Agglo à vélo »

Cette carte des itinéraires cyclables permet aux cyclistes de découvrir les raccourcis possibles en passant par les parcs, passerelles, tunnels cyclo-piétons et de visualiser davantage les continuités cyclables et les trajets les plus sécurisés sur le territoire d'Agglopolys. Obtenez cette carte papier sur simple demande auprès d'Agglopolys : mobilites@agglopolys.fr. Elle est aussi téléchargeable sur agglopolys.fr

Et si vous lanciez une ligne Carapattes ?



Les Carapattes sont un dispositif de ramassage scolaire qui s'effectue à pied, encadré par des parents et/ou grands-parents volontaires. Il permet de fournir aux écoliers un mode de transport sain, convivial et sécurisé.

A tout moment, la direction d'une école ou des parents d'élèves peuvent contacter Agglopolys pour les accompagner tout au long de leur démarche. Si les conditions sont réunies (nombre minimum d'enfants, d'accompagnateurs, faisabilité/sécurité du trajet...), une réunion est organisée par Agglopolys pour mettre en place le circuit avec les acteurs concernés et fournir le matériel de sécurité (gilets et brassards fluorescents).

Informations et contact

Direction Mobilités d'Agglopolys
02 54 56 49 95

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, LE VÉLO est mon geste barrière

COVID-19


Réduit le risque de contamination par contact avec les surfaces



Évite l'engorgement de nos villes



Offre une activité physique régulière, renforce le système immunitaire, réduit les risques de diabète et de surpoids



Améliore la qualité de l'air



Soulage les axes forts et allège les transports en commun

Le code de la route évolue !

Depuis quelques années, le code de la route a connu de nombreuses évolutions, notamment pour améliorer la sécurité en ville et mieux protéger les plus fragiles : les piétons et les cyclistes. Zoom sur quatre d'entre elles.

Chevaucher la ligne blanche pour dépasser un cycliste, c'est possible !



Vous êtes derrière un cycliste, vous souhaitez le dépasser, mais il y a une ligne continue...

Vous êtes autorisé à chevaucher cette ligne pour effectuer son dépassement, sous réserve que vous puissiez le faire sans danger (conditions de visibilité satisfaisantes, manœuvre à effectuer dans un temps bref, respect de la distance de sécurité par rapport au cycliste). Seul le chevauchement est autorisé et non le franchissement complet.

Sens interdit, sauf cycliste !



Automobilistes, dans de nombreuses rues à sens unique, vous êtes peut-être surpris de croiser un cycliste circulant face à vous...

Si la rue est à double-sens cyclable, cela est normal puisqu'il s'agit alors d'une rue autorisée dans les deux sens pour les cyclistes tout en restant à sens unique pour les autres véhicules. Le panneau « sauf vélo » ajouté sous le panneau sens interdit permet aux cyclistes de circuler en sens inverse. Cet aménagement devient de plus en plus courant. Il est même la règle dans les zones 30 et autres rues limitées à 30, les zones de rencontre et les aires piétonnes.

Zone 30 : des rues plus sûres, un cadre de vie plus agréable



En zone 30, la vitesse est limitée à 30 km/h. Les rues sont aménagées en cohérence avec cette limitation : elles comportent généralement des trottoirs pour les piétons et une chaussée où cohabitent les autres usagers. Toutes les rues sont en principe à double sens pour les cyclistes.

En abaissant la vitesse de 50 à 30 km/h, on diminue de façon considérable le nombre et la gravité des accidents. Le bruit est aussi réduit.

En zone 30, automobilistes, ralentissons, soyons attentifs aux « priorité-à-droite », souvent plus fréquentes dans ces secteurs.

Le cédez-le-passage cycliste aux feux



Les petits panneaux triangulaires avec un vélo jaune sur certains feux tricolores sont destinés aux cyclistes. Cette signalisation leur permet de franchir le feu rouge pour s'engager dans les directions indiquées par les flèches, sous réserve de céder le passage à tous les usagers qu'ils croisent, en particulier les piétons.

Cette mesure facilite la circulation du cycliste ; son trajet en ville devient plus fluide et plus rapide. Elle lui permet aussi de s'engager au moment le plus opportun et ainsi de se soustraire à des situations dangereuses, comme se trouver dans l'angle mort d'un véhicule qui tourne.

Automobilistes et piétons, ne soyons pas surpris si un cycliste franchit un feu rouge : en présence de cette signalisation, il le fait en toute légalité.

AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE

Azalys, ce sont des lignes régulières de bus, mais aussi du transport scolaire, une offre de transport à la demande, ou encore une offre pour les personnes à mobilité réduite. Le tout, avec des tarifs attractifs.

Dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service public (DSP) des transports en commun Azalys pour la période 2021/2029, le réseau sera modifié au 1^{er} septembre 2021.

7 lignes sur le coeur d'agglomération

Les lignes A, B, C, D, E, F et G desservent Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou. Elles fonctionnent du lundi au samedi toute l'année, sauf la ligne G qui fonctionne du lundi au vendredi. Les lignes B, C et D circulent également les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai).

Une navette de centre-ville à Blois

La navette électrique gratuite de centre-ville, circulant du lundi au samedi (hors jours fériés), avec un passage toutes les 13 minutes, dessert dorénavant le quartier Vienne également (15 arrêts desservis en tout).

CONNAITRE LES HORAIRES DE BUS EN TEMPS RÉEL !

1. En flashant le QR Code à l'arrêt de bus
2. Par SMS au 31014 (coût d'un SMS normal)
Envoyer azalys suivi du n° de l'arrêt et éventuellement la lettre de la ligne utilisée. Ajouter un espace entre le code de l'arrêt et la lettre de la ligne utilisée.
3. Par téléphone au 02 900 800 45 (prix d'un appel local) Utiliser les équivalences suivantes :
Ligne A=1 / Ligne B=2 / Ligne C = 3 / Ligne D = 4 / Ligne E = 5 / Ligne F = 6 / Ligne G = 7
Navette de centre-ville = 8
4. En consultant le site internet d'AZALYS azalys-blois.fr ou en téléchargeant le widget.

10 lignes du réseau Rémi au tarif du réseau Azalys

Certaines communes d'Agglopolys sont également desservies par le réseau Rémi du Conseil régional Centre-Val de Loire. Ces lignes ne sont pas réservées aux scolaires. Elles peuvent être empruntées avec les tickets et abonnements du réseau Azalys, sur le périmètre d'Agglopolys.

Consultez les lignes Rémi sur le site : www.remi-centrevaldeloire.fr.

Les lignes scolaires

35 lignes scolaires numérotées S1, S2, etc, desservent les établissements de Blois, le collège Marcel-Carné à Vineuil et le collège Joseph-Crocheton à Onzain. Ces lignes fonctionnent du lundi au vendredi en période scolaire. Elles ne sont pas uniquement réservées aux scolaires.

Retrouvez ces lignes sur www.azalys-blois.fr.

Pour des déplacements tôt le matin ou tard le soir, optez aussi pour Azalys !

Du lundi au vendredi, Azalys vous emmène au centre-ville de Blois et à la gare SNCF tôt le matin, depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G. Pour cela, il suffit de réserver au 09 693 693 41, au plus tard la veille avant 17h (et le samedi pour le lundi matin).

Lieu d'arrivée	Du lundi au vendredi, heure d'arrivée
Gare SNCF	6h25
Denis Papin	6h30

Service du soir depuis Denis Papin et Gare SNCF

Le soir, repartez du centre-ville de Blois et de la gare SNCF vers n'importe quel arrêt des lignes A à G. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer votre arrêt de descente au conducteur lorsque vous montez dans le bus.

Lieu de départ	Heures de départ, du lundi au samedi		
Denis Papin	20h25	21h20	22h25
Gare SNCF	20h30	21h25	22h30
Lieu de départ	Heures de départ, dimanches et jours fériés (hors 1 ^{er} mai)		
Denis Papin	19h10		
Gare SNCF	19h15		

Service du soir depuis Cap Ciné

Les vendredis et samedis soirs toute l'année, profitez d'une dernière séance de cinéma ou d'un restaurant. Azalys vous ramène chez vous ! 3 départs vers n'importe quel arrêt des lignes A à G : **22h15, 23h15, 00h15**. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer au conducteur votre arrêt de descente lorsque vous montez dans le bus.

Résago : le transport à la demande

Résago permet d'effectuer des déplacements du domicile (prise en charge sur le domaine public) vers un ensemble de points de destination.

Pour Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-La-Forêt et Vineuil, ce service est accessible à toutes les personnes qui habitent à plus de 500 mètres à vol d'oiseau d'un arrêt des lignes fortes A, B, C, D et E du réseau AZALYS. Pour toutes les autres communes d'Agglopolys, il est ouvert à tous les habitants.

Les 16 points de destination :

- Centre-ville de Blois (Denis-Papin, République, centre administratif)
- Gare SNCF de Blois
- Centre hospitalier de Blois
- Polyclinique de La Chaussée Saint-Victor
- Agl'Eau
- Cap'Ciné
- Bowling World
- Le Parc des Mées
- La Chrysalide (Vineuil)
- Centre Commercial «La Salamandre»
- Centre commercial «Blois 2»
- Centre commercial «La Renaissance»
- Gare SNCF d'Onzain
- Centre-ville d'Onzain

Les horaires

Heures d'arrivée aux points d'arrêts (trajet aller), à plus ou moins 10 minutes :

Du lundi au samedi			
9h	10h30	14h	15h30
Dimanche et jour férié (sauf 1 ^{er} mai)			
/	10h30	/	15h30

Heures de départ des points d'arrêts (trajet retour) :

Du lundi au samedi			
11h	12h30	16h	18h
Dimanche et jour férié (sauf 1 ^{er} mai)			
/	12h30	/	18h

Tarifs Résago

Pass Résago 1 trajet : 2,50 €

Pass Résago solidaire 1 trajet (quotient familial inférieur à 650) : 1,25 €

La réservation de Résago

Pour réserver son transport RESAGO, il suffit d'appeler le 09 693 693 41 (prix d'un appel local) ou de remplir le formulaire en ligne sur le site d'Azalys : azalys-blois.fr. Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 17h la veille du transport
- Le samedi jusqu'à 17h pour les courses du dimanche et du lundi

Handigo

Handigo est un service de transport sur réservation destiné aux personnes à mobilité réduite. Il permet de se déplacer de porte à porte, grâce à un véhicule adapté, sur tout le territoire d'Agglopolys en substitution des lignes régulières de transport des voyageurs. Il fonctionne de 7h à 19h du lundi au samedi et de 9h à 19h les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai).



© Pashrash

Handigo, pour qui ?

Handigo est accessible de plein droit aux personnes en fauteuil roulant. Il est également accessible aux personnes semi-valides après validation par une commission d'accès (une journée d'inscription est organisée tous les deux mois à cette fin).

Réservations

Une fois votre inscription au service validée par la commission d'accès, vous pouvez réserver votre transport au 09 693 693 41 (du lundi au samedi de 7h à 19h) ou sur azalys-blois.fr

Les réservations pour les trajets domicile-travail et rendez-vous médicaux doivent être effectuées 48h ouvrables à l'avance, et jusqu'à une semaine à l'avance.

Pour les autres trajets, le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 17h la veille du transport
- le samedi jusqu'à 17h pour un transport le dimanche ou le lundi matin

Les tarifs sont identiques à ceux du réseau Azalys (ex. Pass 1h : 1,25€)

Tarifs (lignes régulières Azalys et du réseau Rémi, services du matin et du soir, Handigo)

Pass 1 heure : 1,25 €

Pass occasionnels

- Pass 2 x 1H : 2,30 €
- Pass 10 x 1H : 10,60 €
- Pass 24 H : 3,20 €

Abonnements mensuels

- - 26 ans : 18,60 €
- 26/69 ans : 30 €
- 70 ans et + : 19,50 €
- Tarification solidaire (quotient familial inférieur à 650) : de 3 € à 15 €/mois.

Le Pass liberté

Le Pass Liberté vous permet de voyager librement, sans abonnement ni monnaie et à tarif préférentiel !

Vous prenez le bus assez souvent mais pas suffisamment pour souscrire un abonnement mensuel ou annuel, vous n'avez jamais de monnaie sur vous, le nouveau Pass Liberté est fait pour vous !

Le principe

A chaque montée dans le bus, vous validez votre carte « Pass Liberté ».

Vous serez prélevé, en différé, de la somme des trajets effectués, directement sur votre compte. Vous voyagez et payez après.

Le Pass Liberté dans le détail

- Librement : paiement différé, par prélèvement automatique (Ex. : vous êtes prélevé le 5 novembre pour les voyages effectués du 1^{er} au 30 septembre).
- Sans abonnement : l'adhésion est gratuite et sans engagement sur la durée. Seulement 2 € vous seront demandés pour créer votre carte sans contact.
- Sans monnaie : plus besoin de prévoir de la monnaie à bord du bus. Vous payez après coup les voyages effectués.
- À tarif préférentiel : vous payez 1,06 € par voyage (1 heure de déplacement), au lieu de 1,25 € pour un Pass 1h.

Points de vente des titres de transport

Vous pouvez acheter vos titres de transport dans une vingtaine de points de vente répartis sur tout le territoire d'Agglopolys ! En plus de l'agence commerciale située 3 rue du Commerce à Blois, retrouvez la liste des dépositaires pour acheter ou recharger tous vos titres de transport Azalys sur le site internet azalys-blois.fr.

CALCUL DE VOTRE ITINÉRAIRE

Pour trouver votre trajet personnalisé, rendez-vous sur azalys-blois.fr ! Un module vous permet de trouver le trajet le plus rapide, avec le moins de correspondance ou le moins de marche à pied, selon vos souhaits !



Pashrash ©

Voyager dans toute la région avec JV-Malin

Les titres de transport identifiés sur une face « JV Malin » sont le fruit d'un travail de l'ensemble des autorités organisatrices de transports de la région Centre-Val de Loire. Ils garantissent une inter-opérabilité des systèmes billettiques permettant de charger des abonnements de bus et des titres SNCF, ceux du réseau Fil Bleu de Tours, TAO d'Orléans, Filibus de Chartres et du réseau Azalys. A terme, les usagers pourront emprunter l'ensemble des modes de transports publics de la région avec ce système.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETTERIES, COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des déchets ménagers est assurée sur votre commune par la Communauté d'agglomération de Blois.

La collecte des ordures ménagères

Dans votre commune, le jour de collecte est le **mardi**.

Elle s'effectue en porte à porte, le matin de 5h à 12h30, à l'aide de bacs roulants. Le bac doit être sorti la veille de la collecte à partir de 19h.

Une fois collecté, le bac doit être retiré de la voie publique dès que possible pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de cendres. Ces déchets doivent être apportés à la déchetterie.



Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés avant de les déposer dans le bac. Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne seront pas collectés.

Chaque foyer est doté d'un bac mis à disposition par la Communauté d'agglomération de Blois, qui assure un service gratuit de maintenance en cas de casse ou de détérioration.

L'entretien et le nettoyage du bac sont de la responsabilité des habitants.

Les jours fériés

La collecte est maintenue les jours fériés, sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.

Les déchets recyclables

Ils sont à déposer dans les Points Tri répartis sur l'ensemble du territoire.

Trois types de conteneurs sont à disposition pour trier :

- les bouteilles, pots et bocaux en verre.
- les journaux-magazines, les catalogues et annuaires, les lettres et impressions, les enveloppes blanches, les petits cartons (boîte de céréales, paquet de gâteaux, carton entourant les produits laitiers, boîtes à chaussures, etc...) et les briques alimentaires.
- les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes et canettes métalliques, les aérosols et barquettes en aluminium.

Astuces !

- Pensez à compacter vos bouteilles en plastique et aplatir vos cartons : moins volumineux, ils rempliront ainsi moins vite le conteneur de tri !
- Les cartons de moyenne et grande taille (emballages de meubles, d'électroménager, de jouets...) doivent être apportés à la déchetterie. Il est interdit de les jeter dans les Points Tri. En effet, ces cartons gênent le remplissage et le vidage des conteneurs de tri.
- Déposez les emballages en vrac : s'ils sont enfermés dans des sacs ou imbriqués, ils ne seront pas recyclés.
- Ne les rincez pas, il suffit de bien les vider.



Les déchetteries

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, **dans la limite de 1m³ par jour**. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Sont interdits :

- les pneus, les extincteurs, les bouteilles de gaz (retour fournisseur),
- médicaments (retour pharmacie),
- l'amiante (entreprises spécialisées).

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur agglopolys.fr).

Dossier Gestion des déchets

Des bornes Habit Box



Mêmes usés, déchirés ou abîmés, les textiles ont de l'avenir. Glissez-les, propres, secs et en sacs fermés dans l'une des 80 « Habit box » réparties sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys ! Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

Retrouvez la liste des Habit box sur agglopolys.fr

Réduisons nos déchets !

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Aussi, pour réduire le poids et la nocivité de nos poubelles, repensons nos comportements et nos pratiques de consommation. Par exemple :

Les déchets verts, c'est bon pour la terre !

Pour limiter vos déplacements en déchetterie, pensez à réutiliser vos déchets végétaux à domicile !

Le compostage permet de transformer les déchets de jardin et de cuisine en engrais naturel.

Le broyage fournit un paillage utile au sol et aux plantations (rétention de l'humidité, production d'humus).

Pour commander un composteur et/ou louer un broyeur, **renseignez-vous auprès du Syndicat de traitement des déchets ValEco au 02 54 74 62 53 ou sur valeco41.fr**



Dites Stop au gaspillage alimentaire !

Chaque année, en France, nous jetons en moyenne près de 20 Kg de nourriture par personne, dont 7 Kg d'aliments encore emballés ! Des gestes simples permettent de réduire le gaspillage alimentaire :

- acheter et cuisiner les bonnes quantités ;
- congeler ou accommoder les restes ;
- être vigilant sur les dates de péremption ;
- bien conserver ses aliments.



Consignes spéciales Covid-19

- Pour réduire la quantité de nos déchets, privilégions les masques en tissu lavables !
- Les masques jetables, assemblages de plusieurs textiles plastiques non tissés et de bandes élastiques (et parfois même de pièces en métal pour pincer le contour du nez), ne sont pas destinés au recyclage.

Alors, adoptez les bons gestes face au coronavirus :

- Jetez vos mouchoirs à usage unique, gants, masques de protection et lingettes de nettoyage dans un sac hermétique et placez-le dans un sac-poubelle. Il est recommandé de stocker ces déchets pendant 24h.
- Pensez à bien fermer vos sacs-poubelles avant de les placer dans les conteneurs à ordures ménagères.

Dépôts sauvages : c'est interdit !

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500 € (article R.635-8).



Le saviez-vous ?

Les artisans et commerçants s'engagent aussi dans la réduction de leurs déchets !

Une centaine de professionnels des métiers de l'alimentaire (boulangers, charcutiers, restaurateurs, traiteurs...) ont mis en œuvre des actions concrètes pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi et réparation font désormais partie de leur pratiques quotidiennes !

Consultez la liste des professionnels labellisés Ecodéfis sur agglopolys.fr



Pour toute question : agglopolys.fr (rubrique infos pratiques/collecte des déchets).
Tél. 02 54 58 57 57.

LA FOURRIÈRE ANIMALE

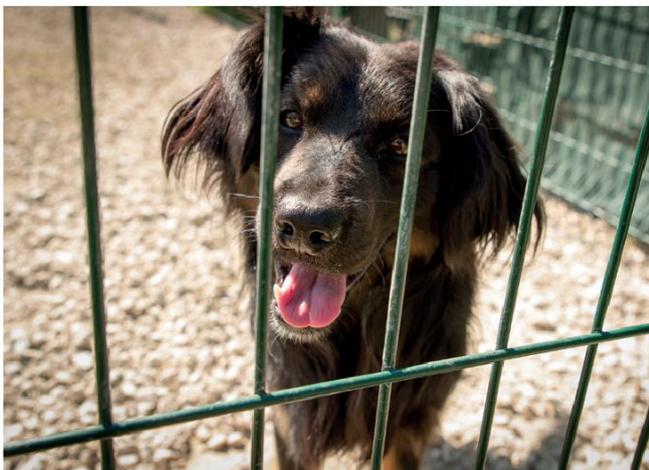
Vous avez perdu votre animal ou vous voulez signaler un animal errant ? Ayez le réflexe Agglopolys.

Rechercher un animal

Si vous avez perdu votre animal, il se trouve peut-être déjà à la fourrière sans avoir pu être identifié, faute de tatouage ou de puce électronique. Contactez alors la société SACPA au 02 54 74 16 73 en décrivant l'animal (race, sexe, âge, tatouage, puce, etc.) et en mentionnant l'endroit précis, ainsi que la date et l'heure où il a été perdu. N'oubliez pas de laisser vos coordonnées afin que l'on puisse vous recontacter !

Récupérer son animal

Contactez la fourrière animale pour prendre rendez-vous du lundi au vendredi (9h-10h30 / 16h30-17h30) ou le samedi (9h-10h). Une pièce d'identité et le certificat d'identification de l'animal vous seront demandés et vous devrez vous acquitter de certains frais pour récupérer votre animal.



Signaler un animal errant

Contactez votre mairie ou Agglopolys au 02 54 90 35 35 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le mercredi de 8h30 à 17h). En dehors de ces horaires, adressez-vous à la police nationale ou à la gendarmerie de votre secteur.

Les animaux récupérés par la fourrière :

- chiens en divagation,
- chats errants blessés
- nouveaux animaux de compagnie (NAC) et autres, après avis d'Agglopolys,
- cadavres d'animaux (chien, chat, gibier < 40kg).

Tarifs 2020 (tarifs révisables tous les ans)

- Capture et conduite de l'animal à la fourrière : 50,18 € (frais doublés dès la 2^e capture/animal récidiviste)
- Garde en fourrière : 25,10 € par jour
- Identification éventuelle : 57,78 €
- Frais de vétérinaire éventuels (soins, etc.)

Les chats dans l'agglomération

Les chats bien portants trouvés dans la rue ne sont pas pris en charge par la fourrière animale d'Agglopolys.

Le rôle du propriétaire de l'animal

- Les chats nés après le 1^{er} janvier 2012 doivent être identifiés.
- La **stérilisation** est fortement recommandée pour prévenir la prolifération incontrôlée des chats.
- Certains **vaccins** sont obligatoires si l'animal doit voyager à l'étranger.

Contacts utiles :

- Association *Ecole du chat* de Blois : 06 81 28 80 93.
- Association *Chats libres en Loir-et-Cher* : 06 62 22 50 63.
- SPA de Sassay : 02 54 79 57 85

**Contact : Agglopolys - Service Santé Sécurité Accessibilité
Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac à Blois
Tél. 02 54 90 35 35 - ssa@blois.fr**

ADRESSE DE LA FOURRIÈRE

Rue des Prés d'Amont - 41000 Blois (enceinte de la déchetterie Blois Sud, près du lycée horticole)

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 9h-10h30 et 16h30-17h30
Samedi : 9h-10h

Appeler au préalable au 02 54 74 16 73 pour prendre rendez-vous

LES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS : UN ACCÈS GRATUIT

La Bibliothèque Abbé-Grégoire et la Médiathèque Maurice-Genevoix à Blois, ainsi que la Médiathèque de Veuzain/Agglopolys sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys. Il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place lire, écouter de la musique, participer à une rencontre, assister à la lecture d'un conte ou à un concert, visiter une exposition...

Des documents en tous genres

- **Les livres et la presse** : livres, journaux, magazines, BD et mangas, textes enregistrés, livres en gros caractères, méthodes de langue, livres en langues étrangères, partitions, documents patrimoniaux...
- **Le multimédia** : films, liseuses, CD, vinyles, jeux vidéo.
- **Les ressources en ligne** : pour les abonnés, sur le site internet des bibliothèques, livres à télécharger, cinéma (téléchargement ou streaming), presse, plateforme d'autoformation.

Des services

Internet (wi-fi) : postes informatiques pour naviguer sur internet, utiliser les logiciels de bureautique ou d'autoformation. Ouvert à tous et gratuit pour les abonnés.

- **Initiations en informatique** : gratuites et ouvertes à tous sur réservation.
- **Ecrivain public** : une aide pour les courriers professionnels, pratiques ou administratifs. Gratuit et sur inscription.
- **Aide aux devoirs** : les mardis et jeudis à la Médiathèque Maurice-Genevoix
- **Accueil des groupes et des classes** sur rendez-vous.

24h/24 et 7J/7

- **Sur internet** : interroger le catalogue des bibliothèques, utiliser les ressources en ligne, recevoir des informations personnalisées, connaître les nouveautés, suivre ses emprunts ou réserver des documents sur bibliotheques.agglopolys.fr
- **La boîte à retours** : située à l'extérieur de chaque bibliothèque, cette boîte sécurisée permet de rendre à tout moment les documents empruntés.

Des rencontres et rendez-vous

Pour enfants, jeunes, adultes. Consultez le programme culturel sur place et sur l'agenda du site internet des bibliothèques : bibliotheques.agglopolys.fr
Recevez des informations personnalisées.

Prix Emmanuel-Roblès

Un prix littéraire du premier roman attribué chaque année par 600 lecteurs du territoire.

Les abonnements

S'il n'est pas nécessaire d'être abonné pour bénéficier sur place de l'offre des bibliothèques, il faut l'être

pour emprunter des documents chez soi et utiliser les ressources en ligne.

L'abonnement pris dans une bibliothèque est valable pour les trois bibliothèques.

Jusqu'à 25 ans, l'abonnement est gratuit.

Abonnement (12 mois) : 15 € - Gratuit*

15 imprimés (livres, presse, partitions) + 1 liseuse + 10 CD + 2 vinyles + 5 DVD + 1 jeu vidéo. Ressources numériques en ligne et dans les bibliothèques, accès internet dans les bibliothèques.

Abonnement internet : gratuit

* Moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation d'adulte handicapé, de la pension d'invalidité, de la carte d'invalidité, du passeport culturel étudiant et du Fonds National de Solidarité.

Horaires d'ouverture

Les horaires changent durant l'été (juillet-août).

Bibliothèque Abbé-Grégoire

4-6 place Jean Jaurès à Blois - Tél. 02 54 56 27 40

Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30

Mercredi : 10h-18h30 ; samedi : 10h-18h

Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte

Médiathèque Maurice-Genevoix

Rue Vasco de Gama à Blois - Tél. 02 54 43 31 13

Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h

Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h

Fermeture : lundi

Médiathèque de Veuzain/Agglopolys

3 rue du Vieux Moulin à Veuzain-sur-Loire - Tél. 02 54 20 78 00

Mercredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h

Jeudi : 14h-19h

Fermeture : lundi, mardi et vendredi



©Thierry Bourgoin

LES PISCINES D'AGGLOPOLYS

Animations, apprentissage, détente... Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau !

Conditions d'accès liées à la Covid-19 : cf. agglopolys.fr et agl-eau.fr

La piscine Tournesol

Animations : à l'année, au trimestre ou à la séance !

Consultez le programme des animations (agglopolys.fr) : certaines activités sont possibles à la séance ou au trimestre (aquabike, aquaphobie, perfectionnement adulte..).

Nouveau ! Aquabike libre : location à la demi-heure (les dimanches de 8h30 à 10h30 et tous les jours des petites vacances scolaires de 10h à 11h).

Horaires d'ouverture

Fermeture de la caisse 30 minutes avant les horaires de fermeture indiqués.

Période scolaire

- Lundi : 11h30-13h45
- Mardi, jeudi et vendredi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Mercredi : 11h30-13h45 / 15h-18h15
- Samedi : 14h30-19h45
- Dimanche : 8h30-13h45

Vacances scolaires

Petites vacances (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) :

Du lundi au vendredi : 10h-19h45
Samedi : 14h30-19h45
Dimanche : 8h30-13h45

Grandes vacances (juillet-août)

Du lundi au vendredi : 12h-19h45
Samedi - dimanche : 10h-19h45

Jours fériés

9h-12h45 / 15h-17h45
Fermé les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Tarifs

Entrée gratuite pour les moins de 6 ans et pour les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité.

Tarifs pour les habitants de l'agglomération* :

Une entrée plein tarif	2,90 €
Carte de 10 entrées	25 €
Une entrée tarif réduit (fournir justificatif) - 16 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, du FNS, de l'AAH et de l'ATA.	2 €

*Tarifs valables jusqu'au 31 août 2021. Se renseigner pour les autres tarifs (CE, groupes).

**Contact - Piscine Tournesol - Rue Samuel de Champlain
41000 Blois – Tél. 02 54 52 01 30**

Le Centre aquatique Agl'eau

Univers aquatique

Horaires au 16 octobre 2020	Période scolaire	Petites vacances	Période estivale
Lundi	11h45-14h 17h15-21h	10h-13h15 14h45-21h	10h-21h
Mardi	11h45-14h 17h15-21h	10h-13h15 14h45-21h	10h-21h
Mercredi	10h-13h15 14h45-21h	10h-13h15 14h45-21h	10h-21h
Jeudi	11h45-14h 17h15-21h	10h-13h15 14h45-21h	10h-21h
Vendredi	11h45-14h 17h15-22h	10h-13h15 14h45-22h	10h-22h
Samedi	9h-13h15 14h45-21h	9h-13h15 14h45-21h*	9h-21h
Dimanche	9h-13h15 14h45-19h	9h-13h15 14h45-19h	9h-20h

Univers balnéo

Du lundi au vendredi : 10h - 21h
Samedi : 10h-13h15/14h45-21h
Dimanche : 10h-13h15/14h45-19h

Tarifs (habitants d'Agglopolys - jusqu'au 31 août 2021)

Univers aquatique - adulte plein tarif : 5,75 €
Univers aquatique - enfant (3 à 13 ans) : 4,45 €
Univers balnéo et aquatique : 15,15 €

Tous les tarifs sont consultables sur agl-eau.fr

Contact : Centre aquatique Agl'eau - 30 avenue Pierre Brossolette - 41000 Blois - Tél. 02 54 79 70 30.



©Solène Vassal

Les piscines saisonnières

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison : la piscine d'Herbault, la piscine du Lac de Loire à Vineuil et la pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée Saint-Victor. Périodes et heures d'ouverture sur agglopolys.fr !

LE CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE

Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement.

Un accueil personnalisé des familles

Le personnel de la Société des Crématoriums de France à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner dans leur démarche et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.

Le moment de recueillement peut être personnalisé avec des musiques, textes et photos. Le personnel du crématorium accompagne chaque famille dans sa préparation et son déroulement.

Un salon des retrouvailles permet aux familles qui le souhaitent de partager un moment de convivialité à l'issue du moment de recueillement.

Lieu de calme et de recueillement

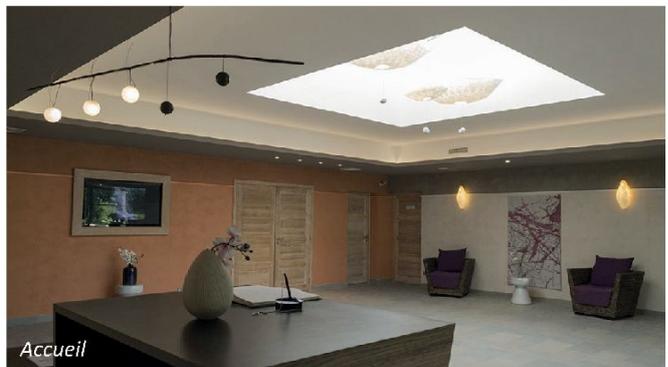
Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature environnante. L'organisation des différents espaces permet de préserver l'intimité de chaque famille.

Horaire d'accueil :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Contact : Crématorium - 85, rue de la Picardière - 41 000 Blois - Tél. 02 18 54 11 00 - valdeloire@crematoriums.fr





Le Pays des Châteaux, une instance dédiée à l'accompagnement du développement territorial

Financer l'innovation par le programme LEADER

Le programme LEADER est un dispositif de financement européen qui permet d'accompagner des initiatives innovantes et expérimentales en milieu périurbain et rural. Puissant levier de développement local, il est porté par le Pays des Châteaux et a permis de financer **46 projets depuis 2016, pour un montant de plus d'1 million de FEADER alloué.**

Parmi les projets financés en 2020 : « Amour Amor » une coopération artistique internationale entre la France et l'Italie, portée par deux compagnies culturelles.

Ou encore la création d'un parcours de filets suspendus à Valloire-sur-Cisse.

L'accompagnement touristique pendant la crise sanitaire

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent, impactant de plein fouet de nombreux acteurs économiques et en particulier touristiques.

C'est pourquoi, afin de relancer au mieux la saison touristique, le Pays des Châteaux, sollicité par la Région Centre Val de Loire, a mobilisé **40 000€ de taxe de séjour dans un vaste plan de communication touristique destiné à la relance.** Cette opération « Envie de ... » s'adresse aussi bien à une clientèle locale que nationale.

Le Pays des Châteaux accompagne également financièrement l'émergence de festivals et d'animations au cœur de nos villages durant la saison touristique grâce à la taxe de séjour. **37 événements ont pu bénéficier de ce fonds de soutien** et les règles ont exceptionnellement été modifiées afin de soutenir au mieux les acteurs culturels à traverser la crise sanitaire.

Engagement d'une réflexion sur les espaces de travail partagés (coworking)

En collaboration avec l'association Work'in Blois, gestionnaire de l'espace de travail partagé l'Hôte Bureau situé en centre-ville de Blois, le Pays des Châteaux étudie les potentiels du territoire pour développer ce type d'espaces. Il proposera prochainement un guide à destination des élus qui souhaiteraient installer un espace de coworking sur sa commune afin de les aider dans leur réflexion et leur fournir des clefs de réussite.

Regroupement de la collecte de Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le Pays des Châteaux a décidé, par délibération du 29/11/2019, d'effectuer un regroupement. C'est-à-dire proposer un service mutualisé à l'ensemble des communes du Pays, pour la gestion et la valorisation des CEE issus de la rénovation du patrimoine communal et le remplacement de l'éclairage public. La collectivité doit signer la convention d'habilitation après approbation de son assemblée délibérante.

Renouvellement des instances du Pays

Suite aux élections municipales, le Pays des Châteaux a procédé au renouvellement de ses instances début septembre 2020.

Christophe DEGRUELLE a été réélu Président pour la durée du mandat 2020-2026.

Près de la moitié du comité syndical, instance délibérative du Pays, a été renouvelée.



Source : Pays des Châteaux

La reconnaissance du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Depuis 2018, le PAT vise à faciliter l'accès à une alimentation saine et locale pour tous les publics. **Ce projet a récemment été reconnu par le Ministère de l'agriculture et de l'Alimentation ainsi que par la Région Centre Val de Loire.**

Plusieurs actions ont été mises en place dont une enquête sur l'alimentation. Les défis de l'Alimentation ont quant à eux été repoussés dû au confinement.



Source : Jean-Pierre ESTOURNET

De nouveaux projets financés avant le bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale

En 2020, année précédant le bilan à mi-parcours prévu en 2021, le Contrat Régional de Solidarité Territoriale a permis d'aider près de 50 projets du territoire. Citons par exemple :

- l'acquisition de matériels permettant une gestion alternative des espaces verts par la Communauté de communes du Grand Chambord
- l'aménagement de la place de l'église à Maves
- la réalisation d'une installation artistique et numérique dans une salle de la Maison des vins de Cheverny (salle immersive à 360°).



Source : Terrazza

Plus d'informations

www.paysdeschateaux.fr

Facebook : Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

02 54 46 09 30 // contact@paysdeschateaux.fr // 1 rue Honoré de Balzac - 41 000 BLOIS



Vivre et comprendre la Loire

Animations - Bateaux - Vélos - Ateliers interactifs à thème

L'Observatoire Loire, créé en 1992, est une association d'éducation à l'environnement soutenue par Agglopolys et le Conseil Régional. L'équipe d'animation (salariés et bénévoles) propose à tous les publics une sensibilisation au milieu ligérien à travers diverses activités : **circuits en bateau, offres couplées (bateau, vélos, expo...), location de vélos, animations nature, sorties découverte...pour tous.**

Un lieu pédagogique interactif/Des ateliers à thème/Des outils pour tous

La Marine de Loire, la prévention des risques de crues, les continuités écologiques et le paysage sont les thèmes abordés grâce à de multiples outils : maquettes, station météo, nœuds, cartes, manœuvres d'un mât, tablettes numériques... Ils vous aident à mieux comprendre les problématiques et le fonctionnement du Fleuve Royal. Des deux terrasses, vous contemplez le paysage et prenez le temps d'observer les oiseaux. **Un vrai dépaysement !**

Location de vélos/Boutique - Un lieu d'informations, d'expositions...

Vous profiterez de petits films sur la Loire, d'ouvrages pour approfondir vos connaissances, de notre boutique ligérienne (ouvrages, figurines, boissons et glaces du terroir)... Vous pourrez louer un vélo pour partir sur les pistes sécurisées de la Loire à vélo afin de découvrir la Loire autrement.

Un site de 300 m² ouvert à tous - www.observatoireloire.fr

Location de vélo (avril/octobre) - Circuit en bateau (mars/octobre)

Rafraichissements/Boutique (idées de cadeaux)

Animation jeune «spécial anniversaire»

Un programme permanent d'animations

Visite de l'Observatoire Loire - Tout public

Accessible aux personnes à mobilité réduite - Audioguide/Livret pour enfant



Parking obligatoire au Parc des Mées (100 m avant l'Observatoire Loire)
Renseignements/réservations: 02 54 56 09 24 - info@observatoireloire.fr
Levé de la Loire - Parc des Mées - La Chaussée Saint-Victor

Fiquet
Parcs & Jardins

**Création
Aménagement
Entretien**

Maçonnerie paysagère, allée, bordure
Clôtures - Engazonnement - Plantation
Taille de haies, d'arbres
Tonte, débroussaillage

Le clos des neiges
41120 CANDÉ-SUR-BEUVRON
Tél. 02 54 79 46 89 ou 06 43 72 86 77
E-mail : fiquetromain@orange.fr



**Maintenance
Industrielle
Blésoise**

COQUAND Fabrice
Port. : 06 85 13 57 44

ZA des Sarrazinières
rue des Boulonniers
41000 Saint Denis sur Loire

Tél. : 09 61 36 93 46
Fax : 09 70 61 13 93
mib41000@gmail.com



Charcuterie Haaff

*Charcuterie à l'ancienne
plats cuisinés
buffets froids/ traiteur*

Dominique Haaff | 6 rue de bas foux
Charcutier traiteur | 41350 VINEUIL
Charcuterie ambulante | 0676177401

Charcuterie maison à base de viande de porc français



**H. Lecomte
Hydrobulles**
la nature en vert et bleu
Piscine | Spa | Paysage

Créateur de jardins et de bien-être



02 54 46 07 42

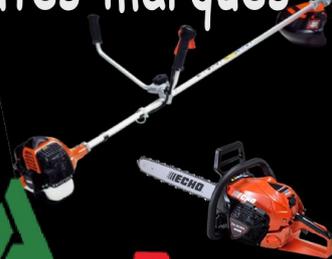


www.lecomte-hydrobulles.fr

FONTAINES EN SOLOGNE
110 rue de l'Ancienne Gare
La Gaucherie

SAINT GERVAIS LA FORET
1 allée de Seur
Rond point de la Patte d'Oie

Réparation toutes marques



ALPHA

MEKA



02.54.55.08.31

127A Route Nationale

CYCLE MOTOCULTURE

41000 St Denis Sur Loire



**Merci à tous les
acteurs de la vie
économique qui
ont accepté de
figurer dans ce
bulletin.**

**Grâce à leur
soutien, cette
version toute en
couleur a pu
être réalisée.**



**POMPES FUNÈBRES
DE FRANCE**

www.pompesfunebresdeblois.com

NOUVELLE AGENCE À BLOÏS

10 route Nationale - La Chaussée Saint Victor



02 54 45 55 55

HAB: 20-41-0063 | ORIAS: 19001162

OBSÈQUES • PRÉVOYANCE • MARBRERIE



Saint-Denis
sur
Loire



Coordonnées de la Mairie

19 rue de la Loire
41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
02 54 78 68 66
02 54 74 40 12
www.saintdenissurloire.fr
contact@saintdenissurloire.fr

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie

- Lundi de 16h00 à 18h00
- Mardi Fermé au public
- Mercredi Fermé
- Jeudi de 09h00 à 12h00
- Vendredi de 16h00 à 18h00
- Samedi Fermé

Les horaires d'ouverture peuvent ponctuellement être modifiés. Consultez le site Internet ou l'affichage municipal.

Le Maire et ses Adjoints reçoivent sur rendez-vous



SÉCURITÉ :

- Gendarmerie de Mer..... 02 54 81 41 20

SANTÉ :

- Centre hospitalier de Blois..... 02 54 55 66 33
- Médecins et pharmacie de garde..... composez le 15
- Information COVID19..... 0 800 130 000
- Centre Soins, Accompagnement et prévention en addictologie..... 02 54 56 15 16
- Centre antipoison Angers..... 02 41 48 21 21
- Drogues Info Service..... 0 800 23 13 13
- Écoute Cannabis..... 0 811 91 20 20
- Écoute Alcool..... 0 811 91 30 30

SOCIAL :

- Allô Enfance Maltraitée..... 119
- Violences conjugales..... 3919
- Allô Maltraitance personnes âgées/handicapées... 0 892 680 118

URGENCES DÉPANNAGES (24H/24H ET 7J/7J)

- VEOLIA (fuite d'eau importante)..... 09 69 32 35 29
- Agglopolys (Assainissement collectif)..... 02 54 44 50 50
- ENEDIS (Réseau électrique)..... 09 726 750 41
- Urgence Sécurité GAZ..... 0 800 47 33 33



ÉTAT CIVIL 2020

Naissances :

- * OUNOUGH I Chaya né le 3 février *
- * POTIER Julia née le 21 mars *
- * VEILLON DE LA GAROULLAYE Alice née le 5 mai *
- * HAULI Amir né le 21 juin *
- * PRIN Louise née le 7 août *

Mariages :

Abdel-Majid BEN ALI et Najda AGZANAY le 4 juillet
Sadem FREA et Lise PRIEUR le 26 septembre

Thomas BOMPASTOR et Alizée MARCEL le 26 septembre



Décès :

SCRIBE Claude, le 9 janvier
BOIREAU Michel, le 29 septembre
NOULIN Michel, le 12 octobre
DUCOIN Yolande, le 15 octobre

PACS :

Ismérie LEROUX et Sylvie FONTAINE le 29 mai
Benoît HERVET et Céline RICHARD le 16 juillet
Jérémy DUPUY et Emelyne GUILLON le 18 décembre



Certaines familles peuvent avoir manifesté la volonté de ne pas apparaître dans ce bulletin municipal.

Calendrier des manifestations 2021

APOLLOS

- **Yoga** : le mardi de 9h00 à 10h15 et de 10h30 à 11h45 avec Laëtitia
 - **Renforcement musculaire** : le mardi de 18h45 à 20h00 avec Cyrille
 - **Pilates** : le mercredi de 18h15 à 19h00 et de 19h15 à 20h00 avec Mathilde
 - **Patchwork** : le 2^{ème} lundi de chaque mois de 14h00 à 17h00 avec Monique
- Manifestations ponctuelles sous réserves des conditions sanitaires favorables**
- **Samedi 3 avril** : Art floral thème Pâques
 - **Samedi 29 mai** : Art floral pour les enfants thème « fête des mères »
 - **Dimanche 6 juin** : concours de pétanque
 - **Mi-juin** : guinguette en collaboration avec le Comité des Fêtes

Comité des fêtes

- **Au printemps** : Expo-photo (sous réserves de conditions sanitaires favorables)
- **Dimanche 23 mai 2021** : Randonnée pédestre.
- **Un samedi aux alentours de la mi-juin** : Guinguette (en collaboration avec APOLLOS)
- **Dimanche 17 octobre 2021** : Brocante vide grenier (toujours fidèle au troisième week-end du mois d'octobre)
- **2ème et 4ème vendredis de chaque mois (hors vacances d'été)** : Soirées Tarot, reprise dès que possible.

Société de chasse

- **7 mars 2021** : Comptage à perdreaux
- **Date non retenue** : Assemblée générale

École LORJOU

- **Concert de Printemps** : Un mardi soir en avril / mai au Complexe Intergénérationnel de Fossé
- **Vendredi 23 avril** : Carnaval de l'École Lorjou : Dernier vendredi avant les vacances de printemps
- **Dimanche 4 juillet** : Fête de l'école

Pour les manifestations ponctuelles dont la date n'est pas encore arrêtée ou l'horaire non précisé, surveillez vos boîtes à lettres et les prochains bulletins, consultez le site Internet www.saintdenissurloire.fr ou installez l'application PanneauPocket sur votre smartphone (voir en page 16).

Thierry DECOUARD TD Auto

mécanique, entretien, carrosserie, peinture

ICI ACHAT DE VOTRE VEHICULE

TOURISME, UTILITAIRE, 4x4
Récent Ancien ou collection

VENTE véhicules d'occasion
particuliers & professionnels

Ici nous pouvons établir votre
CARTE GRISE

**POINT
CARTE
GRISE**

06 37 93 69 44 - 02 54 33 91 12

Artisan
Fleuriste



Florilys



17, Route Nationale
L'Hermitage
41260 La Chaussée-Saint-Victor
02 54 74 17 14

www.florilys-fleuriste-lachaussesaintvictor.fr
gwendodupont@outlook.fr

Commandez par et réglez par



INEO RESEAUX CENTRE

24, rue du Point du Jour

41350 SAINT GERVAIS LA FORET

Tél. 02 54 50 50 80

ECLAIRAGE PUBLIC

Installations neuves et entretien
Eclairage de carrefours, terrain de sports
Illuminations de fêtes
Illuminations de sites, monuments
Signalisation et régulation routières

LIGNES ELECTRIQUES

Lignes aériennes et souterraines HTA - BT
Postes de transformation
Lignes télécommunication



Ets GAUDIER

Blois / Beaugency / Contres

Dépannage - Remorquage 7j/7 - 24h/24
Voitures / Utilitaires / Poids-Lourds
02.38.44.57.59



Promocash
proche
de mon métier

“
Pouvoir choisir soi-même
ses produits frais,
ça fait la différence.
”

Promocash
Grandir ensemble

**PROMOCASH
BLOIS**

**Didier Pegard
et son équipe
vous accueillent à Blois**

PROMOCASH BLOIS
21 rue des Mardeaux
41 000 Villebarou / Blois
Tél.: 02 54 90 28 80

@ didier_pegard@promocash.com

blois.promocash.com

ouvert aux entreprises et associations



**GIRARD T.P.
TRANSPORTS**

**TOUS TERRASSEMENTS
LIVRAISONS MATERIAUX**



**Alexandre PIVRON
GÉRANT**

06 88 06 55 53

girardtptransports@wanadoo.fr
4, rue de la Villatte - 41130 BILLY
02 54 97 78 00



ESPRITMENUISERIE

FENÊTRES - PORTES - VOLETS - PORTES DE GARAGE

Blois: 0254879934

Orléans: 0238532043



www.espritmenuiserie.fr

**PARTENAIRE
CERTIFIÉ**

fenêtres et portes
JANNEAU

Blois



**Saint
Gervais
La Forêt**

**PARTAGEUR
DE BONS
MOMENTS**

www.vandb.fr